

RAPPORT SUR LES STATISTIQUES DES MIGRATIONS DE MAIN-D'ŒUVRE EN AFRIQUE DEUXIÈME ÉDITION (2017)





RAPPORT SUR LES STATISTIQUES DES MIGRATIONS DE MAIN-D'ŒUVRE EN AFRIQUE DEUXIÈME ÉDITION (2017)

partenaires JLMP Donateur









Publié pour la première fois en 2020 Commission de l'Union africaine. Cinquième édition. © 2020

ISBN: 978-92-95119-19-2 (version imprimée) ISBN: 978-92-95119-20-8 (version en ligne)

Publié sous la direction conjointe de la Commission de l'Union africaine et des partenaires du JLMP (UA/OIT/OIM/CEA)

Commission de l'Union africaine Boite postale 3243 Roosevelt Street, W21K19, Addis Abeba, Ethiopie Site Web: www.au.int

Courriel: DIC@africa-union.org

Cet ouvrage est accessible en version PDF sur le site Web de la CUA (www.au.int) et sur ceux des différents partenaires du JLMP (www.ilo.org, www.iom.org, www.uneca.org)

La Commission de l'Union africaine et les partenaires du JLMP déclinent toute responsabilité à l'égard de toute personne physique ou morale pour tout préjudice, encouru de manière directe ou indirecte, par suite de l'utilisation des informations contenues dans la présente publication.

Les photographies utilisées proviennent de la base de référence de l'OIT (© ILO - reference database), tous droits sur celles-ci étant réservés. Toute nouvelle diffusion ou toute reproduction partielle ou intégrale et sous quelque forme que ce soit en est interdite sans l'autorisation expresse et formulée par écrit de la CUA et des partenaires du JLMP. Sont également interdits tout stockage et toute diffusion de ces photographies au moyen de tout autre site ou de tout système électronique d'extraction de données. La Direction de l'information et de la communication de la Commission de l'Union africaine.

Couverture et mise en page: BIT / Genève (BIP).



AVANT-PROPOS

L'Afrique est un continent de migration par tradition. Tout au long de son histoire, la circulation interne des hommes, des marchandises et des idées a contribué à l'évolution de ce continent. Aujourd'hui, ce phénomène s'est intensifié davantage face à des facteurs démographiques, socioéconomiques et environnementaux. Il est donc important pour l'Union africaine de mettre en place un cadre garantissant la bonne gouvernance de ce phénomène et s'assurer de sa mise en œuvre effective.

A cet égard, je suis ravi de présenter la deuxième édition du *Rapport sur les statistiques des migrations de la main-d'œuvre en Afrique*, qui est publié pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, du Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique 2017-2026. Cette publication démontre la volonté soutenue de la Commission de l'Union africaine de fournir aux États membres, aux Communautés économiques régionales et aux partenaires des outils qui peuvent les aider à prendre des décisions utiles sur la gouvernance des migrations.

La première édition - Rapport sur les statistiques des migrations de la main-d'œuvre en Afrique en 2015, publiée en mars 2017 - a eu l'effet escompté de souligner l'importance de la gouvernance des migrations de la main-d'œuvre dans les efforts de développement en Afrique. Il existe plusieurs cadres politiques - y compris le Cadre révisé de la politique migratoire de l'UA pour l'Afrique (2018) et le Plan d'action de l'UA sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif (2015) - qui contiennent des dispositions conçues pour faciliter la gouvernance nationale et régionale de la libre circulation ainsi que la migration.

Des statistiques fiables sur les migrations de la main-d'œuvre sont essentielles pour que cet objectif et d'autres objectifs clés de l'accord puissent être atteints.

Dans le cadre de nos activités à travers le cadre du Programme conjoint sur les migrations de la main-d'œuvre, la Commission de l'UA est en train de constituer une base de données sur les migrations internationales de la main-d'œuvre en Afrique, qui contient maintenant une série relativement longue de données à jour couvrant dix ans (2008-2017). Cette base de données améliorera la compréhension des statistiques sur les migrations de la main-d'œuvre et facilitera la conception de politiques globales dans divers secteurs, notamment le travail, les migrations, l'éducation, l'emploi et le développement.

En plus de fournir des statistiques comparables sur les migrations de la main-d'œuvre pour les indicateurs couverts par la première édition du rapport, cette nouvelle édition examine également la protection sociale des travailleurs migrants et les envois de fonds effectués par les migrants pour les membres de leur famille dans leur pays d'origine. Étant donné que les statistiques sur les migrations de main-d'œuvre sont très dynamiques et changent constamment en réponse à des facteurs économiques, sociaux, environnementaux et politiques, chaque édition ultérieure devrait tenir compte des nouvelles tendances. Cela garantira que le *Rapport sur les statistiques des migrations de la main-d'œuvre en Afrique* continue d'être pertinent et utile pour son public cible.



Je salue l'approche constructive qui a prévalu tout au long du processus de rédaction, avec 48 États membres de l'UA participant pleinement à cet important projet. À cet égard, je souhaite vivement que les prochaines éditions contiennent des données de qualité tout aussi élevées sur les principaux indicateurs des migrations de la main-d'œuvre pour tous les pays africains.

Une fois encore, j'encourage tous les États membres à veiller à ce que leurs instituts nationaux de statistique et autres entités produisant des statistiques officielles sur les migrations de la main-d'œuvre participent à l'élaboration des éditions ultérieures du rapport.

Puissent toutes les personnes concernées par les migrations de main-d'œuvre à tous les niveaux trouver cette publication utile.

S.E. Moussa Faki Mahamat

Président de la Commission de l'Union africaine



TABLE DES MATIÈRES

Remercie	ements	
Résumé	analytique	3
Abréviati	ons et sigles	6
Chapitre	1	
	ion	-
	ntexte politique.	
	ntexte socio-démographique	
	ison-d'être de la mise à jour des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre.	
1.4 Na	ison-a etre de la mise a jour des statistiques sur les migrations de main-a œuvre	IC
Chapitre		
Approch	e méthodologique	15
2.1 Co	mmunication de données par les offices nationaux de statistiques	15
2.5	1.1 Consultations avec les correspondants nationaux	17
		17
		19
	·	19
2.2 Lin	nites des données	21
Chapitre	3	
	la population africaine	23
3.1 Tai	lle de la population	24
	pulation en âge de travailler.	
	pulation active et taux de participation à la population active	
Chapitre		0
	s migrations internationales en afrique	
	ock des migrants internationaux	35
4.	1.1 Tendances de l'importance numérique de la population effectuant une migration internationale	25
1 -	1.2 Répartition spatiale de la population migrante internationale	
	1.3 Migrants internationaux en âge de travailler	
	ock de travailleurs migrants internationaux	
	2.1 Tendances de l'importance numérique de la population des travailleurs	
	migrants internationaux	39
	2.2 Répartition spatiale des travailleurs migrants internationaux en afrique	40
4.2	2.3 Jeunes travailleurs migrants internationaux	42



Chapitre 5

Autres caracteristiques concernant les travailleurs ayant effectue	
une migration internationale dans certains pays	44
5.1 Profil des travailleurs migrants en emploi dans certains pays	
5.2 Caractéristiques de la situation des travailleurs migrants en emploi	
5.2.1 Situation par rapport à l'emploi.	
5.2.2 Branche ou secteur d'activité économique	
5.2.3 Profession	
5.2.4 Niveau d'instruction	51
5.3 Protection sociale des travailleurs migrants	
5.4 Les envois de fonds, dans certains pays	55
Chapitre 6	
Conclusions et recommandations	58
6.1 Conclusions	58
6.2 Recommandations	
	0 1
Bibliographie	62
Annexe I.	
Tableaux de données	63
Annexe II. Définitions et classifications employées dans le rapport. Définitions des concepts clés Classifications utilisées	72
Annexe III. Procédure d'imputation pour les données manquantes	78
Annexe IV.	
Liste des pays inclus dans une des communautés économiques régionales	80
Annexe V.	
Liste des pays faisant partie de chacune des communautés économiques régionales	81
Annexe VI. Taux de réponse au questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre, par tableau	82
	J2
Annexe VII.	
Taux de réponse au questionnaire sur les migrations	00
internationales de main-d'œuvre, par pays	83



LISTE DES FIGURES

rigure 2. 1 opulation de l'Ainque, ventillee par sexe, de 2000 à 2017	. 24
Figure 3. Répartition géographique de la population de l'Afrique entre ses sous-régions géographiques, 2017	. 25
Figure 4. Population de l'Afrique, par communautés économiques régionales et par sexe, 2017	. 26
Figure 5. Population en âge de travailler de l'Afrique, ventilée par sexe, de 2008 à 2017	. 27
Figure 6. Population active de l'Afrique, ventilée par sexe, de 2008 à 2017	29
Figure 7. Répartition géographique de la population active de l'Afrique entre ses sous-régions	
géographiques, 2017	29
Figure 8. Population active de l'Afrique, ventilée par communauté économique régionale et par sexe, 2017	30
Figure 9. Taux de participation à la population active de l'Afrique, ventilés par sexe, de 2008 à 2017.	. 31
Figure 10. Taux de participation à la population active de l'Afrique, ventilés par communauté économique régionale et par sexe, 2017	. 31
Figure 11. Population migrante internationale en Afrique, par sexe, 2008–2017	35
Figure 12. Population migrante internationale en Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2017	36
Figure 13. Migrants internationaux en âge de travailler, en Afrique, par sexe, 2008–2017	. 37
Figure 14. Migrants internationaux en âge de travailler, en Afrique,	
par communauté économique régionale et par sexe, 2017	38
Figure 15. Travailleurs migrants internationaux en Afrique, par sexe, 2008–2017	39
Figure 16. Travailleurs migrants internationaux en Afrique, par communauté économique	
régionale et par sexe, 2017	39
Figure 17. Répartition spatiale des travailleurs migrants internationaux en Afrique entre les différentes sous-régions géographiques, 2017	40
Figure 18. Jeunes travailleurs migrants internationaux (de 15 à 35 ans) en Afrique, par sexe, 2008–2017	. 41
Figure 19. Jeunes travailleurs migrants internationaux (de 15 à 35 ans) en Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2017	. 42
Figure 20. Travailleurs migrants internationaux en emploi, par classe d'âge (15 ans et plus,	
et 15 à 35 ans), quelques pays d'Afrique, 2016.	45
Figure 21. Travailleurs migrants internationaux en emploi, par sexe, pour certains pays d'Afrique, 2016.	46
Figure 22a. Travailleurs migrants en emploi, par sexe et par situation d'après l'emploi, dans certains pays d'Afrique, 2016	. 47
Figure 22b. Part représentée par les travailleurs migrants en emploi, par situation d'après l'emploi pour chacun des deux sexes, dans certains pays d'Afrique, 2016	48
Figure 23. Travailleurs migrants en situation d'emploi, par secteur ou branche d'activité économique, dans certains pays d'Afrique, 2016.	49
Figure 24. Travailleurs migrants en situation d'emploi, par profession, dans certains pays d'Afrique,	
2016	50
Figure 25. Travailleurs migrants en situation d'emploi, par niveau d'instruction et par sexe, certains pays d'Afrique, 2016	. 51
Figure 26. Montants totaux des envois de fonds effectués par des migrants à destination de pays d'Afrique, 2010–2017.	55
Figure 27. Répartition des envois de fonds effectués par les migrants	
entre les différents navs d'Afrique, 2017 (en nourcentage)	55



LISTE DES TABLEAUX

Tableau A1	
Pays d'Afrique, groupés par sous-régions géographiques	25
Tableau A2	
Taux annuel moyen de croissance de la population, de la population active, des migrants internationaux et du nombre des travailleurs migrants en Afrique, par sous-région géographique, 2008–2017	42
Tableau A3	
Répartition des envois de fonds effectués par les migrants entre les différents pays d'Afrique, 2017 .	57
Tableau P1	
Répartition de la population, par sexe, sous-région et année, estimations	64
Tableau P2	
Répartition de la population en âge de travailler, par sexe, sous-région et année, estimations	65
Tableau P3	
Répartition de la population active, par sexe, sous-région et année, estimations	66
Tableau P4	
Taux de participation à la population active, par sexe, sous-région et année, estimations	67
Tableau M1	
Répartition de l'ensemble des migrants, par sexe, sous-région et année, estimations	68
Tableau M2	
Répartition des migrants en âge de travailler, par sexe, sous-région et année, estimations	69
Tableau M3	
Répartition des travailleurs migrants, par sexe, sous-région et année, estimations	70
Tableau M4	
Répartition des jeunes travailleurs migrants (de 15 à 35 ans), par sexe, sous-région et année,	71



REMERCIEMENTS

Cette deuxième édition du *rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique* est le produit des efforts concertés des organismes suivants: la Commission de l'Union africaine (CUA), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA-ONU). Il a été préparé par une équipe centrale de rédaction, placée sous la houlette de Leila Ben Ali, chef de la division statistiques du Département des affaires économiques de la CUA, et Sabelo Mbokazi, chef de la division travail, emploi et migrations du même Département. L'équipe centrale elle-même était constituée de: Khalid Mohamed Tayeb, Oumar Diop et Samson Nougbodohoue, de la CUA, Andrew Allieu, Aurelia Segatti, Gloria Moreno-Fontes, Jean-Marie Hakizimana, Mariette Sabatier, Mustaffa Hakki Ozel, Natalia Popova, Theodoor Sparreboom et Yacouba Diallo, de l'OIT, Brian Onsase Okengo, Catherine Matasha et Emmanuel Maduike, de l'OIM, Edem Kossi Kludza et Joseph Tinfissi Ilboudo, de la CEA, et enfin Anna Eriksson, Jean-Pierre Ntezimana et Nikolaus Koutakis, de l'office suédois de statistiques. Des contributions techniques ont été fournies par les consultants suivants: Hippolyte Togonou, Saliha Doumbia, Theresa Watwii Ndavi, Patricia Kouyaté, Ruphin Doua et Yannick Levodo.

La rédaction du rapport a été menée sous la supervision de Jean-Denis Gabikini, directeur par intérim du Département affaires économiques de la CUA, Cissé Mariama Mohamed, directeur du Département affaires sociales de la CUA, et Peter Van Rooij, directeur adjoint du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique. Des conseils ont été fournis à l'équipe de rédaction par Victor Harison, commissaire de la CUA pour les affaires économiques, Amira Elfadil Mohammed Elfadil, commissaire de la CUA pour les affaires sociales, et Cynthia Samuel-Olonjuwon, directrice du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique.

L'équipe a procédé à de larges consultations avec les partenaires et les experts africains à tous les stades du processus d'élaboration, de la conceptualisation à la préparation du projet final. Ces consultations ont inclus une réunion avec les communautés économiques régionales (CER), qui a été organisée à Dakar du 19 au 21 avril 2018, afin de faire le point avec celles-ci sur la progression des activités menées dans le cadre du Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre et aussi afin d'identifier les composantes des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre pour lesquelles ces communautés économiques régionales pourraient apporter leur concours aux offices nationaux de statistiques. Ont participé à cette réunion des représentants de la CUA, de l'OIT et des communautés économiques suivantes: la Communauté des États du Sahel et du Sahara (CEN-SAD), la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC).

En outre, une réunion s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 29 au 31 octobre 2018 afin de passer en revue le premier jet du rapport. Ont participé à cette réunion les spécialistes suivants: Gilson Domingos (Angola), Gisèle Houessou Assaba (Benin), Lilian Baitsholetsi (Botswana), Abdou Aziz Compaoré (Burkina Faso), Nicolas Nikoyagize (Burundi), Alice Rodrigues Pinto (Cabo Verde), Félicien Fomekong (Cameroun), Bertin Romaric Yezia (République Centrafricaine), Riradjim Madnodji (Tchad), Miradji Massoundi (Comores), Jean Elvis Moboula (Congo), Emmanuel Désiré Aka Doré (Côte d'Ivoire), Yacin Abdi Farid (Djibouti), Dieudonné Ntambwe Mpungwe (République démocratique du Congo), Mostafa Younes Yousef Younes (Égypte), Raimundo Edu Ada (Guinée équatoriale), Thandie Rejoice Dlamini (Eswa-tini), Million Taye (Ethiopie), Rosine Angue Ella (Gabon), Masanneh Landing Ceesay (Gambie), Emmanuel George Ossei (Ghana), Lamine Sidibé (Guinée), Toumane Baldé (Guinée-Bissau), Benson Karugu Ndungu (Kenya), Moseli Khoeli (Lesotho), Daniel Fasimbo Kingsley (Liberia), Ali Abdalmajid (Libye), Julien Berthino Zafimarolahy (Madagascar), Richard Annuel Paul Phiri (Malawi), Daouda dit Aba Fane (Mali), Marie Désirée Cyndy Martial (Maurice), Issam Hniki (Maroc), Rafael Mandasse Mussa (Mozambique), Abdoulaye Idrissa Boukary (Niger), Vincent Ifeanyichukwu Oriokpa (Nigeria), Vital Habinshuti (Rwanda), Mohamed Hamadi (République démocratique arabe sahraouie), Dircelina Reis Mendes (São Tomé-et-Príncipe), Papa Ibrahima Sylman Sene (Sénégal), Jean-Paul Reddy (Seychelles), Caleb Michael Thomas (Sierra Leone), Sadia Hassan (Somalie), Daniel Bul Kuir Ajang (Sud-Soudan), Somaia Idris (Soudan), Hashim Njowele (République-unie de Tanzanie), Souradji Fankeba (Togo), Nadia Touihri (Tunisie), Wilson Nyegenye (Ouganda), Harriet Namukoko (Zambie), Naision Hambayi (Zimbabwe), Jules Touka (CEEAC), Lucy Daxbacher (IGAD) et Afework Kassa (IGAD).

Un appui administratif a été fourni au cours du processus de rédaction par Sewnet Mulushoa, de la CUA.

Enfin, notre reconnaissance s'adresse également à l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI), pour le soutien technique et financier que celle-ci a fourni pour le projet prioritaire s'inscrivant dans le Programme conjoint sur la gouvernance des migrations de main-d'œuvre au service du développement et de l'intégration (JLMP).

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport a été établi pour faire droit à une demande faite en juillet 2015 par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement à l'Union africaine, tendant à ce que la Commission de l'Union africaine soumette tous les deux ans un rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique.

Cette deuxième édition du Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique présente une synthèse d'informations statistiques portant sur une période de 10 ans (2008–2017). Elle s'inscrit dans le prolongement de la première édition, qui était consacrée aux données portant sur la période de 2008 à 2015. L'accent est mis principalement sur les schémas et tendances qui ressortent des flux migratoires internationaux de personnes vivant dans des pays d'Afrique. Cependant, il n'entre pas dans le champ du présent rapport de procéder à une analyse en profondeur des différents facteurs qui déterminent la configuration des flux de migration de main-d'œuvre.

La première étape dans l'élaboration du nouveau rapport a consisté à diffuser auprès des offices nationaux de statistiques de tous les pays d'Afrique la première version du questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre (QMIM), et au final 48 de ces pays ont communiqué des données, ce qui représente un taux global de réponse de près de 87 pour cent. Cela étant, un taux global aussi élevé pourrait être quelque peu trompeur, puisque beaucoup de pays n'ont pas fourni d'informations sur un nombre considérable d'indicateurs qui figuraient pourtant dans le questionnaire. Des méthodes d'imputation appropriées ont été appliquées dans de tels cas, pour compléter au besoin les données disponibles.

Malgré la difficulté d'obtenir des données comparables, en raison de la diversité des sources utilisées (par exemple: enquêtes sur la population ou bases de données administratives), qui reposent sur des définitions et des approches différentes, un certain nombre de constatations clés ont pu être dérivées, comme exposé succinctement ci-après.

L'Afrique est toujours le continent qui connaît l'expansion démographique la plus rapide de la planète (Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES ONU), 2019). Au cours de la décennie couverte par le présent rapport, la population de l'Afrique est passée de 944 433 089 individus en 2008 à 1 215 953 341 individus en 2017 (base de données du JLMP, 2018), ce qui représente une augmentation de près de 271,5 millions d'individus, soit une expansion de 28,75 pour cent, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 2,8 pour cent.

À l'échelle mondiale, la population féminine est numériquement légèrement supérieure à la population masculine. On relève cette même légère prépondérance des femmes dans l'ensemble de l'Afrique d'une manière générale (en 2017, on recensait 608,6 millions de femmes contre 607,3 millions d'hommes) et dans chacune des huit communautés économiques régionales officiellement reconnues par l'Union africaine.

Les facteurs démographiques jouent un rôle déterminant dans les communautés économiques régionales. Les groupements de pays comptant les populations les plus nombreuses en 2017 étaient la Communauté des États du Sahel et du Sahara (646,0 millions d'individus), suivie du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) (371,4 millions d'individus) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (326,8 millions d'individus). Par contraste, l'Union du Maghreb arabe (UMA), qui comprend cinq pays, est la moins nombreuse (95,2 millions d'individus).

En Afrique, la population en âge de travailler a enregistré une augmentation nette: en 2017, elle était estimée à 662,5 millions d'individus, contre 509,5 millions en 2008, ce qui représente une progression de 30,04 pour cent. En 2017, le nombre des femmes en âge de travailler, qui s'élevait à 335,6 millions, était légèrement plus élevé que celui de leurs homologues masculins, qui s'élevait à 329,6 millions (tableau P2). Cependant, en 2017, la population active totale, de 433,8 millions d'individus, comprenait plus d'hommes (245,5 millions) que de femmes (188,4 millions) (tableau P3). Manifestement, de nouveaux efforts doivent être entrepris pour parvenir à la parité des sexes et, notamment, à ce que plus de femmes participent aux activités productives, y compris en comptabilisant en tant qu'autre forme de participation à une activité productive les femmes qui exercent un travail de production destiné à leur propre usage (activités s'exerçant au foyer, activités s'exerçant dans le cadre d'une entreprise familiale ou encore activités de soins à la personne).

Les migrations internationales en Afrique se sont accélérées au cours de la décennie couverte par le rapport, passant de 13,3 millions de migrants en 2008 à 25,4 millions en 2017. Cette augmentation massive, de 91,2 pour cent, correspond à une progression annuelle moyenne de 7,5 pour cent. Les personnes migrantes en âge de travailler, dont le total s'établissait à 19,7 millions en 2017, prédominent dans le stock des migrants internationaux en Afrique (figure 1). On estimait à 14,4 millions le nombre des travailleurs qui avaient effectué une migration internationale en 2017¹, ce qui représente une augmentation significative par rapport aux 7,5 millions recensés en 2008.

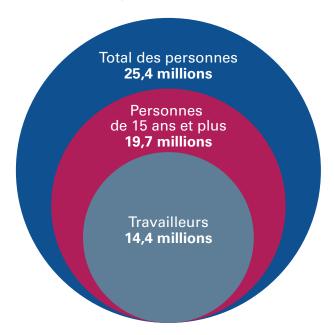
Dans les pays d'Afrique, le nombre des travailleurs migrants augmente plus rapidement que la population active. De 2008 à 2017, le taux de croissance de la population constituée des travailleurs migrants a été de 7,5 pour cent par an en moyenne, taux supérieur à celui de la croissance annuelle de l'ensemble de la population.

Pour la production de la présente édition du *Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique*, la difficulté majeure a résidé dans la détermination du nombre des travailleurs migrants salariés. Quelques pays seulement ont communiqué les données pertinentes, on citera par exemple: l'Algérie, le Botswana, l'Eswatini, le Ghana, le Libéria, la Namibie, le Niger et le Nigéria. Dans l'ensemble de ces pays, 84,3 pour cent des travailleurs migrants étaient salariés en 2016. D'après les chiffres communiqués par les pays susmentionnés en 2016, la part représentée par les travailleuses migrantes en situation d'emploi montre à quel point il est nécessaire d'intensifier les efforts pour parvenir à ce que celles-ci aient des chances égales à leurs homologues masculins. Les chiffres agrégés communiqués par les pays susmentionnés montrent que les jeunes de 15 à 35 ans ont représenté 26,6 pour cent du nombre total des travailleurs migrants salariés en 2016.

¹ Ce chiffre estimatif de 14,4 millions de travailleurs ayant effectué une migration internationale en Afrique en 2017 s'écarte de l'estimation globale de l'OIT, qui établissait ce chiffre à 13 millions (OIT, 2018a), en raison d'approches méthodologiques différentes.



Figure 1. estimation du stock des migrants internationaux et des travailleurs migrants internationaux en Afrique en 2017



En 2016, le secteur agricole (dans lequel on classe également les activités se rapportant à la pêche, l'élevage, la foresterie et d'autres activités apparentées à l'agriculture) a été le plus gros employeur de travailleurs migrants dans les pays de destination, ayant absorbé 24,9 pour cent de ces travailleurs. Après cela, toujours en 2016, les trois secteurs d'emploi les plus importants ont été: les échanges commerciaux (commerce de gros, commerce de détail et services apparentés), avec 17,7 pour cent; l'administration publique (dont l'éducation, la santé et les services sociaux) avec 17,1 pour cent; et enfin, la construction, avec 10,4 pour cent. Ensemble, ces quatre secteurs ont ainsi absorbé à eux seuls plus de 74 pour cent des travailleurs migrants ayant occupé un emploi dans un pays d'accueil.

En majorité, les travailleurs migrants ayant occupé un emploi dans un pays d'accueil ont des compétences élémentaires et tendent à trouver du travail dans des emplois non qualifiés, notamment comme ouvrier agricole, commerçant indépendant dans le secteur informel ou encore manœuvre sur un chantier de construction. Néanmoins, le nombre des travailleurs migrants hautement qualifiés s'est accru au fil des ans. Par exemple, la proportion des directeurs, des cadres et des gestionnaires parmi les travailleurs migrants est passée de 7,1 pour cent en 2010 à 9,1 pour cent en 2016 et la part représentée par les employés administratifs est passé de 8,9 à 13,0 pour cent au cours de la même période.

Le présent rapport s'efforce de mettre en exergue l'importance de la contribution des envois de fonds des émigrés au développement de leur pays d'origine, notamment en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales pour les foyers et les communautés qui en sont les bénéficiaires dans ces pays. Il est essentiel de relever, malheureusement, que l'ampleur des envois de fonds à destination de pays d'Afrique continue d'être sous-estimée en raison de la prolifération des réseaux informels auxquels de nombreux travailleurs migrants recourent pour éviter des frais élevés. Pour cette raison, il est rarement possible d'avoir une bonne restitution de la réalité du volume des envois de fonds effectuées par les travailleurs migrants. Les données disponibles indiquent que les envois de fonds de travailleurs migrants à partir du Nigéria et de l'Égypte étaient estimées respectivement à 75 747,4 millions de dollars (des États-Unis) en 2017, à 69 1616,77 millions de dollars en 2016 et à 70795,57 millions de dollars en 2015.

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

UMA	Union du Maghreb arabe	
UA	Union africaine	
CUA	Commission de l'Union africaine	
CEN-SAD	Communauté des États du Sahel et du Sahara	
COMESA Marché commun de l'Afrique orientale et australe		
EAC Communauté d'Afrique de l'Est		
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique Centrale	
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	
PMM	Pacte mondial de l'ONU pour une migration sûre, ordonnée et régulière	
CISP-93	Classification internationale [de l'OIT] d'après la situation dans la profession	
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement	
QMIM	Questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre	
OIT	Organisation internationale du Travail	
FMI	Fonds monétaire international	
OIM	Organisation internationale pour les migrations	
CITE	Classification internationale type de l'éducation	
CITP	Classification internationale type des professions	
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique	
JLMP	Programme conjoint (UA/OIT/OIM/CEA) sur les migrations de main-d'œuvre	
MFPA	Document-cadre sur les politiques de migration en Afrique	
NELM	New Economics of Labour Migration [la «nouvelle économie des migrations de main-d'oeuvre»]	
ONS	Office national de statistique	
CER	Communauté économique régionale	
SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe	
ODD	Objectifs de développement durable	
SHaSA	Stratégie pour l'harmonisation des systèmes statistiques en Afrique	
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO	
ONU	Organisation des Nations Unies	
DAES ONU	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU	
CEA-ONU	Commission économique pour l'Afrique des Nations unies	
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	



CHAPITRE 1 INTRODUCTION

Les migrations internationales jouent un rôle important dans le développement économique et social des pays d'origine, de destination et de transit. De par le monde, la question des migrations, plus spécifiquement de celles qui sont motivées par le travail, s'invite de plus en plus dans les discussions politiques. Il faut donc avoir un débat sur les politiques de migration qui s'appuie sur des bases factuelles si l'on veut que les ambitions mondiales en matière de développement se concrétisent avec succès, notamment en ce qui concerne l'accès à un travail décent et l'amélioration de la protection sociale des travailleurs, tant nationaux qu'immigrés.



À cet égard, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) a demandé en juillet 2015 que la Commission de l'Union africaine (CUA) soumette tous les deux ans un rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique. En conséquence, la CUA, agissant en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA-ONU) et au titre des activités qu'elle déploie pour le Programme conjoint (UA/OIT/OIM/CEA) sur les migrations de main-d'œuvre en application du Cadre de politique migratoire révisé pour l'Afrique, avait publié en mars 2017 la première édition de ce rapport, qui était intitulée Rapport sur les statistiques de la migration de la main-d'œuvre en Afrique en 2015, avant de s'engager dans la foulée dans la préparation de la deuxième édition. Comme la première, cette deuxième édition a été conçue comme un outil devant contribuer aux discussions consacrées aux politiques et programmes relatifs aux migrations de main-d'œuvre aux niveaux national, sous-régional et international.

Grâce à une plus grande participation avec les États membres de l'UA, cette deuxième édition du rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique propose des données statistiques plus étendues que ne le faisait la première édition. En particulier, des données ont pu être collectées sur les envois de fonds de salaires des travailleurs migrants et le niveau de protection sociale dont ces travailleurs bénéficient.

En Afrique, pour l'essentiel, les migrations internationales sont des migrations qui s'effectuent d'un pays d'Afrique à un autre, comme en atteste le fait que près de 53 pour cent des migrants africains sont des individus nés sur le continent (DAES-ONU, 2017). Les personnes ayant migré d'un pays à un autre ne représentent certes que 2,1 pour cent du total de la population, mais leur nombre continue de croître rapidement depuis quelques années, ce qui exerce une pression croissante sur les marchés de l'emploi des pays d'accueil. Les pays d'Afrique ont besoin de faire converger leurs priorités en matière de développement, et dans cet objectif ils peuvent s'appuyer sur le présent rapport en tant qu'instrument élaboré sur des bases factuelles pour observer les progrès qu'ils accomplissent dans le sens des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU.

Le présent chapitre donne une vue d'ensemble des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre en Afrique, en tenant compte du contexte politique, démographique et régional/international. En outre, il présente dans leurs grandes lignes les objectifs du rapport et définit l'arrière-plan des chapitres suivants, qui s'articulent comme suit:

- Chapitre 2: Approche méthodologique
- Chapitre 3: Profil de la population africaine
- Chapitre 4: Profil des migrations internationales en Afrique
- Chapitre 5: Autres caractéristiques concernant les travailleurs ayant effectué une migration internationale dans certains pays
- Chapitre 6: Conclusions et recommandations

1.1 Contexte politique

Ces dernières années en Afrique les migrations sont devenues une question d'importance majeure, et un certain nombre de cadres de politique et d'instruments légaux ont été élaborés en vue d'y apporter une réponse plus efficace (voir encadré 1).

On mentionnera en particulier le Cadre de politique de l'UA sur les migrations pour l'Afrique pour la période 2018 - 2030 et le plan d'action qui lui est associé, instruments qui ont été adoptés l'un et l'autre en 2018 et qui tirent le meilleur parti possible des acquis du précédent Cadre de politique et s'efforcent de guider des États membres ainsi que les communautés économiques régionales (CER) dans la gestion des migrations, en tenant compte des dynamiques actuelles de ce phénomène en Afrique. Le nouveau Cadre de politique sur les migrations et son plan d'action font écho aux priorités de la politique de l'UA (notamment de l'Agenda 2063 de l'Union africaine), aux Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et aux politiques et aux normes internationales

Encadré 1

Quelques dates repère dans la gouvernance des migrations de main d'œuvre en Afrique

- 2006 Déclaration commune Afrique/Union européenne sur la migration et le développement, adoptée à Tripoli.
- 2012 Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain, adopté par l'UA. Cet instrument reconnaît le rôle clé de la liberté de se déplacer et la nécessité de réguler les flux de travailleurs migrants.
- 2015 Programme conjoint UA/OIT/IOM/CEA de gouvernance de la migration de la main d'œuvre pour le développement et l'intégration de l'Afrique.
- 2018 Cadre de politique migratoire pour l'Afrique révisé et plan d'action (2018 2030).
- 2018 Accord créant une zone de libre-échange continentale.
- 2018 Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement.

de gestion des migrations. Ces deux instruments proposent des orientations exhaustives pour aider les États membres et les CER à concevoir et mettre en œuvre leur politique de migration. Ces orientations s'articulent autour de neuf domaines thématiques: la gouvernance en matière de migrations; les migrations pour le travail et l'éducation; la collaboration de la diaspora; la gouvernance en matière de frontières; les migrations clandestines; les déplacements forcés; les migrations internes; les migrations et les échanges commerciaux; et enfin d'autres questions, à caractère interdisciplinaire.

L'Agenda 2063 de l'Union africaine met en exergue les bienfaits de la liberté de déplacement des personnes et des biens, notamment la stimulation des échanges commerciaux intra africains, de la mobilité de la main-d'œuvre et du transfert des connaissances et des compétences. L'Agenda mentionne spécifiquement les questions de migration dans son Aspiration 2 («un continent intégré, politiquement uni, s'appuyant sur les idéaux du panafricanisme et de la renaissance africaine») et dans son aspiration 7 («l'Afrique en tant que partenaire et acteur mondial fort, uni et influent»).

En outre, le Protocole de l'UA sur la liberté de mouvement des personnes contient plusieurs dispositions ayant trait aux migrations de main-d'œuvre et à la mobilité, dispositions qui mettent l'accent sur la défense des droits de l'homme fondamentaux en ce qui concerne les travailleurs migrants et leur famille. Le protocole appelle également à une proscription absolue du travail des enfants et à l'élimination de toutes les formes de travail forcé sur l'ensemble du continent.

Plusieurs CER ont adopté des instruments régionaux qui visent à favoriser la liberté de mouvement des individus et, par suite, les migrations de main-d'œuvre. Ces instruments sont énumérés ci-après, dans l'ordre chronologique ascendant:

- Le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et l'établissement, adopté par la CEDEAO en 1979, qui appelle les États membres à éliminer les obstacles à la liberté de mouvement des personnes, des services et des capitaux.
- Conformément au Traité instaurant la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), adopté en 1983, les États membres sont convenus de faciliter la liberté de mouvement et le droit d'établissement de leurs citoyens au sein de la Communauté et d'éliminer les obstacles à la liberté de mouvement des personnes, des services, des biens et des capitaux.
- L'un des objectifs de l'Union du Maghreb arabe (UMA), créée en 1989, est de parvenir à la liberté de mouvement des personnes, des services, des biens et des capitaux entre ses États membres.
- Le Traité instaurant la Communauté des États du Sahel et du Sahara (CEN-SAD), adopté en 1998, appelle à prendre des mesures propres à faciliter la liberté de mouvement des personnes et des capitaux et promouvoir la liberté en matière de résidence, de travail, de propriété et d'activité économique.
- Le Protocole sur la libre circulation des personnes, de la main-d'œuvre et des services et le droit d'établissement, adopté par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) en 2001, vise à faciliter la liberté de mouvement des citoyens des États membres en vue de parvenir à un véritable marché commun.
- Le Protocole sur la facilitation du mouvement des personnes, adopté par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en 2005, appelle à l'élimination progressive des obstacles au déplacement des individus au départ et à destination de la Région et au sein des territoires des États parties.
- Le Protocole sur le marché commun, adopté par la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) en 2010, souligne l'importance de la liberté de déplacement des biens et des personnes, y compris de la main-d'œuvre, et celle des droits d'établissement et de résidence, pour l'accélération de la croissance économique et du développement.
- Le Cadre régional de politique migratoire, adopté par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en 2012, aborde les questions d'importance régionale que représentent les migrations et le pastoralisme, les migrations et la sécurité des personnes, et les déplacements internes imputables à l'instabilité politique. Il propose une stratégie cohérente en vue de programmes de gestion des migrations et il souligne la nécessité d'approches harmonisées et systématiques, tout en ménageant des possibilités de variantes dans les politiques nationales.

1.2 Contexte socio-démographique

Le profil démographique de l'Afrique est un sujet de préoccupation croissante par rapport à la politique du développement. Alors que la plupart des autres régions du monde sont confrontés à des populations vieillissantes, l'Afrique concentre la plus forte population de jeunes dans le monde. Selon l'Unicef (2017), de 2016 à 2050, l'Afrique devrait voir sa population doubler et passer ainsi de 1,2 milliards à 2,5 milliards d'individus, dont un sur deux aura alors moins de 25 ans. L'Afrique subsaharienne en particulier devrait entrer pour plus de moitié dans la croissance de la population mondiale entre 2019 et 2050 (DAES-ONU, 2019). La cohorte des personnes en âge de travailler dans l'ensemble de l'Afrique a enregistré une expansion de 3 pour cent entre 2010 et 2017, soit un rythme de croissance plus rapide que les autres classes d'âge. Les pays d'Afrique devraient tirer avantage de leur «dividende démographique» pour accélérer leur croissance économique.

Malheureusement, le nombre des emplois créés en Afrique chaque année ne suffit pas à absorber une population en âge de travailler qui est en expansion continuelle. Beaucoup de gens décident d'émigrer et de chercher ailleurs des opportunités d'emploi. De plus, en Afrique, diverses crises économiques, politiques ou environnementales contribuent à une intensification des migrations de main-d'œuvre (Ozel et al., 2017).

Il y a lieu de remarquer qu'en Afrique la plupart des travailleurs migrants conservent des liens avec leur pays d'origine à travers les envois de fonds aux membres de leur famille restés dans le pays. De plus, beaucoup décident de s'établir de manière permanente dans leur pays d'accueil en raison des opportunités économiques et sociales qu'ils y trouvent. Les migrants intégrés dans la population active fournissent une contribution significative à la réduction de la pauvreté et au développement économique et social de leur pays d'origine et de leur pays d'accueil.

Promouvoir entre les pays et au sein des CER la mobilité organisée d'une population active jeune peut contribuer à résoudre les problèmes générés par des migrations non coordonnées. Un cadre de politique migratoire bien conçu pour l'ensemble de l'Afrique signifierait qu'il ne serait alors plus nécessaire d'employer des travailleurs qualifiés venant de l'extérieur du continent, option qui entraîne en règle générale des coûts élevés.

Des politiques efficaces doivent être déployées pour faire face au problème du chômage auxquels sont confrontés en particulier les jeunes en Afrique. Les migrations internes ou internationales peuvent ouvrir de nouvelles opportunités aux jeunes, comme celles de suivre un enseignement supérieur, de trouver un emploi décent et d'acquérir de nouvelles compétences.

Les décideurs sur le continent africain doivent avoir accès à des statistiques fiables sur les migrations de main-d'œuvre pour pouvoir être en mesure de tirer le meilleur parti possible des atouts de la démographie de l'Afrique et procurer aux citoyens des différents pays de meilleures opportunités sur le marché de l'emploi. En rendant possible l'analyse de l'impact des migrations sur le développement économique et social, ces statistiques se révéleront cruciales pour l'élaboration de mesures propres à répondre aux attentes des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

1.3 Contexte régional et international

Les deux cadres fondamentaux de développement international actuellement déployés en Afrique – le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et le Pacte mondial de l'ONU pour une migration sûre, ordonnée et régulière (PMM) - reconnaissent l'un et l'autre le rôle essentiel des migrations, soulignant la contribution positive que les migrants peuvent apporter à un développement durable et inclusif et à la vie économique et sociale de leur pays d'origine comme de leur pays d'accueil.

Le mot d'ordre de «ne laisser personne à la traîne» qui est dans la fibre même des ODD met les gouvernements africains dans l'obligation de parer aux facteurs de détresse qui peuvent affecter certains groupes de population comme les migrants (et certaines catégories de migrants particulièrement vulnérables), en agissant contre les abus et l'exploitation et les formes modernes d'esclavage et de traite des êtres humains. Le but ultime, c'est d'ouvrir la voie à un avenir meilleur, où chaque Africain, alors maître de son destin, pourra réaliser pleinement son potentiel et bénéficier des avantages d'une prospérité croissante. Cette ambition est dans le droit-fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui appelle à des initiatives hardies, de nature à assurer l'instauration d'un monde durable, résilient et pacifique, où la pauvreté aura disparu.

Le Pacte mondial de l'ONU pour une migration sûre, ordonnée et régulière (PMM) engage ses signataires à renforcer leur coopération en ce qui concerne les migrations internationales. En matière de migrations, une gouvernance efficace contribuera à assurer que celles-ci soient reconnues comme un catalyseur de prospérité, de développement durable et d'innovation dans le monde moderne. En adhérant avec conviction aux principes du PMM, qui sont d'application intersectorielle, les États Membres des Nations unies œuvreront en faveur de migrations sûres, ordonnées et régulières. Ainsi, il deviendra facile de collecter et d'utiliser des données qui s'avéreront fiables et qui permettront de concevoir des instruments de politique fondés sur des bases factuelles et de promouvoir les meilleures pratiques. Le PMM prend en considération tous les aspects des migrations internationales, notamment les aspects humanitaires, ceux qui touchent au développement et ceux qui touchent aux droits de l'homme. Il trace le chemin d'une coopération internationale complète en matière de migration et de mobilité des individus, démarche qui s'inscrit dans le droit-fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

1.4 Raison-d'être de la mise à jour des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre

Ce rapport vise à améliorer la compréhension de la dynamique des migrations de main-d'œuvre en Afrique et, à ce titre, il devrait se révéler particulièrement utile aux décideurs pour concevoir des politiques en matière de migrations de main-d'œuvre qui reposent sur des bases factuelles. L'analyse qui est présentée dans le rapport identifie les tendances passées, présentes et même actuelles des migrations internationales de main-d'œuvre en Afrique.

Conformément à la demande faite par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement à l'UA en juillet 2015 (voir introduction), ce rapport a pour ambition de fournir aux pays africains une source unique et faisant autorité de données quantitatives sur les migrations internationales de maind'œuvre à travers le continent. Les statistiques présentées ici peuvent être utilisées pour mesurer les progrès accomplis dans le sens des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, des ODD et du Pacte mondial.

Chiffrer les flux migratoires internationaux représente un certain défi. En particulier, les sources officielles de données sont entachées d'un degré considérable d'incertitude. Par exemple, les recensements de population, qui sont considérés comme la première source officielle de données sur les stocks de migrants, ne sont mises à jour dans la plupart des cas que tous les 10 ans. En outre, les recensements ne décèlent pas ce qu'il est convenu d'appeler les «migrations circulaires», c'est-à-dire les processus selon lesquels des travailleurs migrants effectuent des allées et venues entre leur pays d'origine et le pays où ils ont leur activité, et ce, principalement en raison du caractère limité dans le temps de leur contrat de travail dans le pays de destination. La plupart des pays d'Afrique ne sont pas en mesure de communiquer des informations supplémentaires de nature à compléter celles contenues dans les recensements de population, comme les données recueillies par les services administratifs qui ont trait au pays de naissance ou à la nationalité des personnes ayant effectué une migration internationale, l'âge de ces personnes et les raisons de leur migration.

Pour élaborer de manière efficace une politique concernant les migrations, il est essentiel de disposer de statistiques complètes sur les effectifs et les flux de personnes ayant effectué une migration internationale, notamment les données clés concernant leur niveau d'éducation, leurs compétences, la durée de leur séjour et leur situation au regard des règles de séjour dans le pays de destination. D'autres données sont également nécessaires, en particulier pour les migrants en situation d'emploi, en ce qui concerne leur répartition par profession, leurs conditions de travail, de rémunération et d'accès aux services, de même que leurs conditions sur les plans de la santé et de la sécurité. Des statistiques qui reflètent la dynamique du marché de l'emploi sont importantes pour l'action visant à réduire les déficits de travail décent parmi la population migrante (comme les restrictions affectant leur accès à la protection sociale et aux prestations de santé). Ces statistiques rendent également possible d'évaluer la capacité des marchés du travail des pays d'accueil d'absorber des migrants venant d'un autre pays.

Conformément aux normes internationales relatives aux statistiques du travail (voir par exemple: OIT, 2018a), il importe que les pays d'Afrique poursuivent leurs efforts d'amélioration de la disponibilité des données relatives aux migrations internationales et de la qualité de ces données. L'une des principales difficultés que présente la collecte des statistiques des migrations internationales est la consolidation de données provenant de sources différentes. L'amélioration de ce processus permettrait d'accroître la couverture et la précision des statistiques des stocks et des flux de migrants internationaux; elle permettrait également de procéder à une ventilation plus détaillée par dimension socio-économique. Au chapitre suivant, nous examinerons plus étroitement les difficultés rencontrées dans la collecte et le traitement d'informations provenant de sources différentes, ainsi que les lacunes et déficiences qui en résultent et qui affectent les données soumises dans le présent rapport.

CHAPITRE 2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

2.1 Communication de données par les offices nationaux de statistiques

Les statistiques sur les migrations internationales en Afrique, y compris sur les migrations de main-d'œuvre, sont collectées par les organismes qui font partie du système de statistiques africain, où les principaux contributeurs font rapport aux niveaux national et régional. Pour parer à toute confusion qui ne manquerait pas de surgir si l'on s'appuyait sur plusieurs sources de données au niveau national, des offices nationaux de statistiques (ONS) ont été désigné dans tous les pays d'Afrique, avec pour mission de produire des statistiques officielles et les rendre accessibles au gouvernement, au monde des entreprises et au public.

Conformément à la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA): 2017–2026, la mission du système de statistiques africain est de générer «des informations statistiques fiables et harmonisées, couvrant tous les aspects de l'intégration politique, économique, sociale, environnementale et culturelle pour l'Afrique». Les pays africains se sont donc engagés à se coordonner et produire des statistiques de haute qualité, y compris des données dérivées par les ONS à partir des recensements de la population, des enquêtes sur les ménages et des enquêtes sur l'économie, ainsi que des données provenant d'autres institutions nationales, comme les organismes publics s'occupant des questions d'immigration, les banques centrales et les centres du service de l'emploi.

Même si, au total, 48 pays africains ont soumis des données aux fins de la conception du présent rapport (données concernant principalement leur démographie et leur population active), moins de 30 d'entre eux ont communiqué des données sur les migrants venus d'un autre pays qui ont intégré la population active. Il importe donc que leurs ONS respectifs adoptent des stratégies propres à résoudre les différents problèmes affectant la disponibilité des données. De telles stratégies pourraient inclure une augmentation de la fréquence des enquêtes auprès des ménages, qui incluent des composantes se rapportant à la main-d'œuvre et aux migrations, une amélioration de la couverture des données administratives et, enfin, l'adoption de définitions communes.

Le présent chapitre traite dans leurs grandes lignes des consultations techniques menées avec les correspondants des ONS et d'autres organismes produisant des statistiques sur les migrations. Il traite également: du Questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre (QMIM) utilisé pour collecter les données; de la procédure de consolidation des données; des divers contrôles de cohérence qui ont été appliqués; et enfin, des lacunes que présentent les données. Les données sont présentées dans ce rapport essentiellement telles qu'elles ont été communiquées par les pays. Toutefois, dans l'élaboration de la base de données de référence finale, une approche déductive a été suivie dans les cas où les données n'étaient pas disponibles.



2.1.1 Consultations avec les correspondants nationaux

Des correspondants nationaux pour les statistiques sur les migrations ont été désignés au sein des ONS et des autres organismes nationaux s'occupant de questions en lien avec les migrations. Ces correspondants étaient responsables de la coordination et de la gestion de la collecte des données provenant de diverses sources au niveau national.

Une première réunion de consultation s'est tenue à Dakar en mars 2018 pour discuter de la procédure de production suivie pour la première édition (2017) du *Rapport sur les statistiques de la migration de la main-d'œuvre en Afrique en 2015*, afin d'en tirer les enseignements et de définir une feuille de route pour la préparation de la deuxième édition. Une deuxième réunion de consultation s'est tenue à Abidjan en octobre 2018 avec tous les États membres de l'UA, pour traiter de la question des données et renforcer les moyens dont disposent les correspondants pour fournir les informations qui manquaient dans les réponses initiales au questionnaire. Les représentants de plusieurs communautés économiques (UMA, COMESA et CEDEAO) ont participé à l'une et l'autre réunions de consultation.

2.1.2 Questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre (QMIM)

For this report, an updated version of the International Labour Migration Questionnaire (ILMQ) used Pour les besoins du présent rapport, on a établi une version actualisée du Questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre (QMIM) qui avait été utilisé précédemment, en se basant sur les conclusions de la réunion technique organisée par la Division statistiques de la CUA à Dakar en décembre 2016, réunion qui avait traité de l'élaboration et de l'harmonisation des concepts, des définitions et des outils se rapportant aux statistiques sur les migrations de main-d'œuvre. Il est important d'observer que les statistiques présentées dans ce rapport-ci ne correspondent pas aux nouvelles définitions adoptées en 2018 par la 20e Conférence internationale des statisticiens du travail (OIT, 2018a) mais que ces nouvelles définitions seront utilisées dans la prochaine édition.

La nouvelle version du QMIM comporte 17 tableaux, c'est-à-dire trois de plus que le questionnaire utilisé pour la première édition, et elle couvre les indicateurs clés suivants se rapportant aux migrations internationales de main-d'œuvre: population totale; population active; population en âge de travailler; niveau d'éducation (sur la base de la classification CITE en vigueur en 2011); nombre total de personnes dans l'emploi; branche ou secteur d'activité (suivant la classification de la CITI Rév.4); profession (suivant la 8ème édition de la CITP et la Classification internationale du statut dans la profession (CISP-93); salaire mensuel moyen (moyen et médian); population totale de travailleurs migrants; nombre total de migrants venant de l'étranger en situation d'emploi; pays d'origine.

Le questionnaire initial comportait les tableaux suivants:

- Tableau 1: Population résidente, par sexe et participation à l'activité économique totale et jeunes (population totale et population migrante)
- Tableau 2: Population en âge de travailler, par sexe et niveau d'éducation population totale et population migrante
- Tableau 3: Population migrante, par pays d'origine
- Tableau 4: Population migrante dans l'emploi, par pays d'origine
- Tableau 5: Personnes en situation d'emploi, par branche ou secteur d'activité économique (population totale et population migrante) ((suivant la classification de la CITI, Rev 4)
- Tableau 6: Personnes en situation d'emploi, par profession (population totale et population migrante) ((suivant la 8ème édition de la CITP)
- Tableau 7: Personnes en situation d'emploi, par sexe et situation dans l'emploi (population totale et population migrante) (selon la CISP-93);
- Tableau 8: Personnes en situation d'emploi, par sexe et salaire mensuel moyen (population totale et population migrante)
- Tableau 9: Entrées de migrants, par sexe et pays d'origine
- Tableau 10: Entrées de migrants, par sexe et niveau d'éducation (sur la base de la CITE 2011)
- Tableau 11: Entrées de migrants en situation d'emploi, par secteur ou branche d'activité économique (suivant la classification de la CITI, Rev 4)
- Tableau 12: Entrées de migrants en situation d'emploi, par profession (CITP, 8ème édition)
- Tableau 13: Émigrés (nationaux à l'étranger), par sexe et pays de résidence
- Tableau 14: Départs pour l'étranger de nationaux, par sexe et pays de destination

Outre ce qui précède, la nouvelle version du questionnaire utilisé pour le présent rapport comprend trois nouveaux tableaux, qui sont les suivants:

- Tableau 15: Départs de migrants pour l'étranger, par sexe et niveau d'éducation (sur la base de la classification CITE en vigueur en 2011, notamment de son annexe III, «codage du niveau d'éducation atteint»)
- Tableau 16: Départs pour l'étranger de nationaux en quête d'un emploi, par profession (CITP, 8ème édition)
- Tableau 17: Envois de fonds, par pays de résidence des migrants

2.1.3 Collecte et consolidation des données

Le QMIM (dans sa version anglaise ou française) a été envoyé à tous les pays d'Afrique accompagné d'un manuel définissant les concepts utilisés et d'une notice conçue pour aider les correspondants à le remplir. Les données relatives aux migrations en Afrique proviennent de trois sources primaires: les recensements généraux de la population et de l'habitat, les enquêtes spéciales sur l'emploi et/ ou les migrations; les sources administratives courantes. Pour la collecte des données, la CUA a continué de s'appuyer sur les correspondants désignés pour les questions de migration auprès des ONS, agissant en coordination avec d'autres organismes publics s'occupant de questions de migration.

Sur l'ensemble des pays africains, 48 ont communiqué des données, ce qui correspond à un taux de réponse global de 89 pour cent. Toutefois, nombre de pays qui ont rempli et renvoyé le questionnaire ne sont parvenus à remplir les 17 tableaux que partiellement. La variation dans les taux de réponse pour des tableaux spécifiques est un indice de la validité et de la représentativité des données pour les variables correspondantes sur la période considérée (2008–2017) (voir Appendices VI et VII).

Il peut être pallié au caractère limité des informations provenant de sources officielles en recourant à des données secondaires, lesquelles sont désormais plus faciles et moins coûteuses à collecter, grâce à des innovations technologiques et à un usage plus répandu d'Internet. Cependant, la difficulté reste de déterminer comment utiliser les données secondaires dans le cadre d'un processus périodique de communication de données relatives aux migrations pour l'emploi (par exemple, l'observation des mouvements de la main-d'œuvre migrante sur la base d'autres sources non officielles). Malheureusement, la plupart des ONS n'ont fourni que des informations se limitant à certaines années et provenant essentiellement de recensements de population ou d'enquêtes sur les ménages, sources à partir desquelles les comparaisons ne sont possibles que dans le cas de variables démographiques communes).

On s'est efforcé d'harmoniser les données provenant de sources officielles pour parvenir à une plus grande comparabilité entre les pays et entre les communautés économiques régionales. Comme il est difficile pour la plupart des pays d'Afrique de collecter des données primaires à travers des études longitudinales dans un cadre temporel très bref, des données secondaires ont été utilisées (celles-ci provenant principalement de sources administratives) pour certaines variables. Comme ces sources de données étaient des organes gouvernementaux et d'autres organismes officiels, on a considéré que cela constituait une certaine garantie quant au degré d'acceptabilité de la qualité de ces données en tant que données officielles.

2.1.4 Contrôles de qualité

Nombreux sont les ONS qui évaluent la qualité des statistiques qu'ils publient en se basant sur la mesure dans laquelle ces données se prêtent à une utilisation par les décideurs et leurs autres interlocuteurs. En conséquence, la qualité des données présentées dans ce rapport peut être appréciée non pas seulement en termes d'exactitude mais aussi en termes de pertinence et de facilité d'interprétation.

Plusieurs contrôles de qualité ont été effectués lors de la consolidation et de l'incorporation des données dans la base de données centrale du JLMP, ces contrôles ayant été centré sur:

- la disponibilité des données et le caractère exhaustif de celles-ci;
- la cohérence des données par rapport aux variables et aux années; et
- la cohérence dans les définitions des concepts utilisés.

Il a été suppléé à certaines déficiences concernant les données - déficiences imputables à un manque de cohérence entre les variables et à la non disponibilité de données pour certaines années – en procédant à des ajustements sur la base de données des années précédentes ou de données provenant de sources externes d'étalonnage. Par exemple, les données fournies par le Bénin, Cabo Verde, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, le Sénégal et le Togo accusaient certaines contradictions internes quant aux populations totales d'hommes et de femmes. Les incohérences au sein de certains tableaux et entre des variables ont été signalées aux ONS pour que les correspondants puissent y porter remède. Lorsque des données étaient manquantes ou que des incohérences restaient insolubles, on a recouru à des imputations pour remplir les cases des tableaux qui, autrement, seraient restées vides ou pour ajuster les valeurs correspondantes.

Méthodes utilisées pour constituer par imputation les données non disponibles et pour suppléer aux incohérences

Comme certains pays africains n'ont pas fourni les données requises pour toutes les années et tous les indicateurs, les lacunes ont été comblées et les incohérences ont été suppléées en recourant à des valeurs de substitution, celle-ci ayant été dérivées d'estimations antérieures, prises dans d'autres bases de données de référence internationale ou encore obtenues par calcul à partir des données disponibles. Toutefois, ceci ne s'est fait qu'après avoir évalué l'ampleur des incohérences entre les valeurs communiquées par les correspondants des ONS et celles provenant d'autres sources. Aucune imputation n'a été effectuée lorsque les incohérences étaient minimes. Les «blancs» dans les données ont été comblés et les valeurs incohérentes suppléées en recourant à:

- 1. L'utilisation de données publiées par les ONS (par exemple, sur leur site Web);
- 2. L'utilisation de données publiées par les organismes publics compétents en matière de migrations de main-d'œuvre, d'immigration et de contrôle aux frontières;
- 3. L'utilisation de données publiées par des organisations internationales. (La base de données ILOSTAT a été la source préférentielle puisque l'essentiel de ses données primaires provient des différents ONS. L'autre source principale a été la base de données du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES ONU);
- 4. Dans les cas d'incohérences importantes ou de valeurs manquantes, en prenant en considération d'autres données disponibles afférentes au pays en question (par exemple: ratio hommes/femmes; taux de participation à l'activité économique; taux de migrations internationales; taux de croissance de la population).

2.2 Limites des données

Les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique présentées dans ce rapport sont affectées de certaines limites sur les plans de l'exhaustivité et de la couverture. Plusieurs raisons à cela:

a) Limites inhérentes au champ couvert par l'analyse

En raison de la nature du questionnaire, le champ couvert par l'analyse dans ce rapport porte simplement sur le stock des migrants internationaux dans chacun des pays d'Afrique concerné et non pas sur les flux de migration entre les pays d'accueil et les pays d'origine. Sauf en ce qui concerne les envois de fonds de salaires, la plupart des données concernant les personnes ressortissantes d'un pays d'Afrique ayant migré dans un pays extérieur au continent africain n'ont pas été collectées.

b) Limites inhérentes aux sources des données

Les recensements de population sont les principales sources officielles de données concernant l'immigration, mais ce ne sont pas tous les pays qui incluent dans leurs recensements et dans leurs enquêtes sur les ménages un module sur les migrations. De plus, les données se limitent au stock des migrants à la date du recensement, et il n'est pas collecté d'information sur les flux de migration. S'agissant des enquêtes sur la main-d'œuvre, celles-ci prennent rarement en considération la situation des travailleurs au regard des règles de séjour. Les chiffres des flux de travailleurs migrants s'obtiennent en règle générale auprès des organismes administratifs, mais ces chiffres peuvent être incomplets.

c) Limites inhérentes aux concepts et définitions utilisés

Les concepts et définitions utilisées dans le questionnaire ont été convenus et arrêtés antérieurement à la 20e Conférence internationale des statisticiens du travail, en octobre 2018. Ceci veut dire que certains pays peuvent avoir défini les travailleurs qui constituent des migrants internationaux sur la base de leur pays de naissance ou du pays dont ils sont ressortissants. Or, il risque d'y avoir un biais dans les données obtenues auprès de services administratifs en raison d'interprétations différentes du concept de migrant international.

d) Limites imputables à des lacunes en termes de couverture

Certaines enquêtes sur les ménages peuvent avoir été menées dans des zones dans lesquelles il n'y a aucun migrant international. Indépendamment du biais qui résulte de la méthode de sondage adoptée, il peut s'avérer difficile de toucher les migrants internationaux lors de la collecte de données étant donné qu'en ce qui les concerne, tous les membres du foyer peuvent ne pas être disponibles en même temps pour l'entretien (pour la plupart des enquêtes sur les foyers, on s'adresse à une personne qui répond à l'entretien au nom des autres membres du foyer). Le recours aux données administratives telles que les contrats de travail et les dossiers des services de l'immigration pour combler les lacunes reste un procédé expérimental; des études plus approfondies sont nécessaires pour évaluer la faisabilité d'un tel procédé. De plus, la porosité des frontières entre la plupart des pays de la région est un facteur de nature à conduire à une sous-estimation des migrations effectuées, puisque certains individus peuvent ne pas avoir utilisé les points de franchissement officiels, où ils auraient pu être enregistrés en cette qualité. De même, une certaine confusion entoure la prise en considération de certains migrants en raison de certaines frontières historiques artificielles qui ont pu scinder des familles entre deux pays voisins.

e) Limites inhérentes au caractère irrégulier de la collecte des données

La plupart des ONS ne collectent pas régulièrement des données sur les migrations. Dans certains pays, les intervalles entre des enquêtes sur les ménages ou les recensements de population peuvent atteindre 10 ans. Il n'est alors pas possible dans de tels cas de présenter dans ce rapport des tendances annuelles continues pour certaines variables.

CHAPITRE 3 PROFIL DE LA POPULATION AFRICAINE

La base de données utilisées pour établir cette deuxième édition du rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique exploite la base de données sous-jacente à la première édition (CUA, 2017 et elle contient des statistiques correspondant à des séries relativement longues, de 10 ans (2008–2017). Les pays d'Afrique ont eu la possibilité de soumettre des données actualisées, notamment celles qui proviennent des cycles de recensement de 2010, ce qui entraîne des estimations différentes pour la période 2008-2014.

3.1 Taille de la population

Il est essentiel de comprendre les tendances de la taille des populations en Afrique, phénomènes sur lesquels les migrations internationales ont une forte influence. Toute planification de mesures visant à répondre aux besoins essentiels, comme la scolarisation, la santé ou les possibilités d'emploi, doit reposer sur des informations solides quant à la répartition de la population (DAES ONU, 2019).

Sur la base des données collectées auprès des États membres de l'UA, la population de l'Afrique en 2017 était estimée à 1 215 953 341 individus. L'estimation actualisée pour 2008 s'établit à 944 433 089, ce qui veut dire qu'il y a eu un accroissement de 271 520 252 personnes - soit de 28,8 pour cent - entre 2008 et 2017, ce qui équivaut à un taux de croissance annuel moyen de 2,8 pour cent. En 2017, on dénombrait 608,6 millions de femmes en Afrique, contre 607,3 millions d'hommes (figure 2). L'Afrique - en particulier l'Afrique subsaharienne - continue de contribuer de manière significative à l'expansion rapide de la population mondiale.

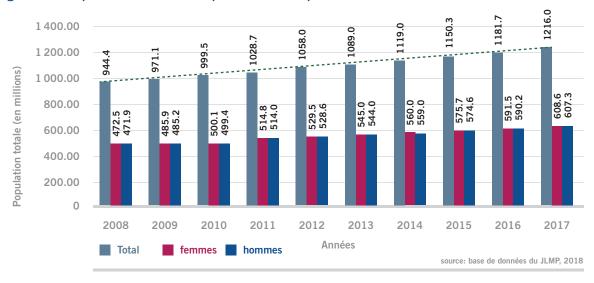
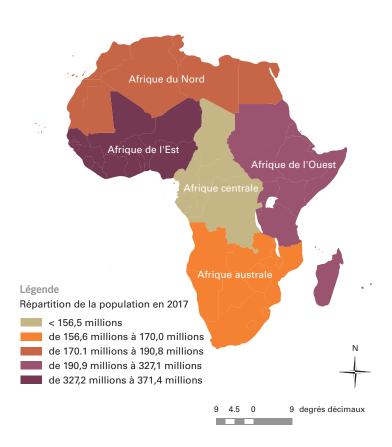


Figure 2. Population de l'Afrique, ventilée par sexe, de 2008 à 2017 (en millions)

Note: les données reproduites correspondent à l'ensemble des pays ayant répondu au questionnaire.



Figure 3. Répartition géographique de la population de l'Afrique entre ses sous-régions géographiques, 2017 (en millions)



Selon la base de données 2018 du JLMP, le Nigéria reste le pays le plus peuplé d'Afrique, avec une population estimée à 197 572 281 individus en 2017 (contre 150 168 115 individus en 2008). De plus, la part représentée par le Nigéria dans la population totale de l'Afrique est passée de 15,90 pour cent en 2008 à 16,25 pour cent en 2017. Ce sont les Seychelles qui, avec 0,01 pour cent, entrent pour la part la plus modeste dans la population de l'Afrique, aussi bien en 2008 qu'en 2017. Toutefois, en chiffres absolus, la population de ce pays est passée de 89 867 individus en 2008 à 98 865 en 2017.

Comme les migrations internationales sont devenues un facteur influant de l'évolution de la démographie en Afrique, il est important d'étudier la répartition géographique de cette population. Les pays d'Afrique peuvent être groupés en cinq sous-régions, en fonction de leur situation géographique:

Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique orientale et Afrique australe (tableau A1).

La sous-région la plus peuplée est l'Afrique de l'Ouest, qui accueille à elle seule 30,5 pour cent de la population totale du continent. Arrivent ensuite l'Afrique orientale (27,8 pour cent), l'Afrique du Nord (15,7 pour cent), l'Afrique australe (14,0 pour cent) et l'Afrique centrale (12,0 pour cent) (Figure 3 et Tableau P1).

Tableau A1. Pays d'Afrique, groupés par sous-régions géographiques

Sous-régions	Pays
Afrique centrale	Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, São Tomé-et-Principe
Afrique orientale	Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, République-unie de Tanzanie, Ouganda
Afrique du Nord	Algérie, Égypte, Libye, Mauritanie, Maroc, République démocratique arabe sahraouie², Tunisie
Afrique australe	Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Zambie, Zimbabwe
Afrique de l'Ouest	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée- Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo

² la République démocratique arabe sahraouie est membre de l'Union africaine mais n'est pas membre de l'Organisation des Nations unies.



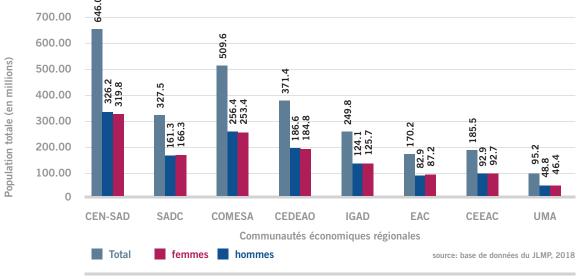
Un deuxième regroupement spatial des pays africains est possible, en se référant à l'une des huit communautés économiques régionales existantes sur ce continent (la liste des États membres de chacune de ces CER est reproduite à l'annexe V):

- Union du Maghreb arabe (UMA): 5 États membres;
- Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA): 19 États membres
- Communauté des États du Sahel et du Sahara (CEN-SAD): 29 États membres
- Communauté d'Afrique de l'Est (EAC): 6 États membres
- Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC): 11 États membres
- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO): 15 États membres
- Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD): 8 États membres
- Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC): 16 États membres.

La communauté économique comprenant la population la plus élevée en 2017 était la CEN-SAD (646,0 millions de personnes), suivie de la COMESA (509,6 millions de personnes), de la CEDEAO (371,4 millions de personnes) et de la SADC (327,5 millions de personnes) (figure 4). La communauté économique ayant la population la plus faible (95,2 millions de personnes) était l'UMA, qui ne compte que cinq pays: l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie.

La domination, sur le plan démographique, de la CEN-SAD, de la COMESA, de la CEDEAO et de la SADC peut s'expliquer par le fait que chacune de ces communautés compte un ou plusieurs pays qui représentent à lui seul une part considérable de la population totale de ladite communauté: l'Éthiopie (14,6 pour cent) et le Nigéria (30,6 pour cent) dans la CEN-SAD; la République démocratique du Congo (15,5 pour cent), l'Égypte (18,4 pour cent) et l'Éthiopie (18,1 pour cent) dans la COMESA; le Nigéria (53,20 pour cent) dans la CEDEAO; la République unie de Tanzanie (27,9 pour cent), l'Afrique du Sud (31,8 pour cent) et la République démocratique du Congo (46 pour cent) dans la SADC. Il convient de noter que certains pays appartiennent à plus d'une communauté.

Figure 4. Population de l'Afrique, par communautés économiques régionales et par sexe, 2017 (en millions)



Note: CEN-SAD = Communauté des États du Sahel et du Sahara; SADC = Communauté pour le développement de l'Afrique australe; COMESA = Marché commun de l'Afrique orientale et australe; CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; IGAD = Autorité intergouvernementale pour le développement; EAC = Communauté d'Afrique de l'Est; CEEAC = Communauté économique des États de l'Afrique Centrale; UMA = Union du Maghreb arabe.



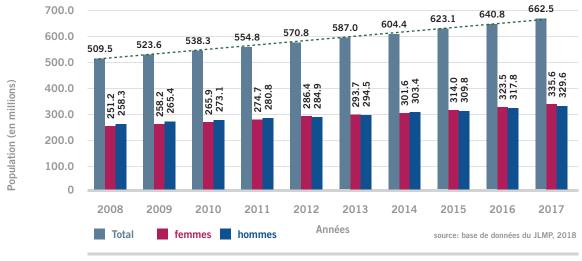
3.2 Population en âge de travailler

La population en âge de travailler est constituée de tous les individus qui peuvent être pris en considération au titre de leur engagement dans une activité économique quelle qu'elle soit; cette grandeur correspond donc au nombre des travailleurs potentiels dans l'économie d'un pays. Aux fins du présent rapport la population en âge de travailler est définie comme l'ensemble des individus âgés de 15 ans et plus.

Selon nos estimations, la population en âge de travailler de l'Afrique est passée de 509,4 millions en 2008 à 662,8 millions en 2017, ce qui représente une progression de près de 30,0 pour cent (figure 5 et tableau P2).

La population masculine en âge de travailler est passée de 258,3 millions en 2008 à 328,33 millions en 2017 (soit une augmentation de 27,1 pour cent), tandis que la population féminine en âge de travailler est passée de 251,2 millions à 335,6 millions au cours de la même période (soit une augmentation de 33,6 pour cent). Il incombe aux gouvernements africains de s'engager résolument dans une politique propre à ce que le marché du travail du continent soit en mesure d'absorber régulièrement une population en âge de travailler en croissance continuelle. Chaque année, un nombre considérable de jeunes qui atteignent l'âge de 15 ans vient grossir les rangs de la population en âge de travailler. Des mesures politiques spécifiques doivent être prises pour que le potentiel que ces jeunes représentent pour le marché du travail puisse pleinement s'épanouir, notamment lorsque ces jeunes ne sont ni dans la scolarité ni dans l'emploi ni en cours de formation.

Figure 5. Population en âge de travailler de l'Afrique, ventilée par sexe, de 2008 à 2017 (en millions)



Note: les données reproduites correspondent à l'ensemble des pays africains ayant répondu au questionnaire.

3.3 Population active et taux de participation à la population active

La population active comprend tous les individus en âge de travailler qui travaillent effectivement et ceux qui sont disponibles pour un emploi et en quête de travail (c'est à dire au chômage). Cette population active représente la source de main-d'œuvre d'un pays disponible pour la production de biens et de services en échange d'une rémunération ou d'un profit.

Il ressort des chiffres communiqués par les ONS que la population active de l'Afrique est passée de 340,4 millions en 2008 à 433,95 millions en 2017, tendance qui est tirée vers le haut par les travailleurs de sexe masculin, dont le nombre s'élevait à 244,6 millions en 2017, contre 189,3 millions pour leurs homologues de sexe féminin (figure 6 et tableau P3). Dans la plupart des pays d'Afrique, la population active est à prédominance masculine, ce qui fait ressortir la nécessité de politiques propres à favoriser la parité des genres. Les femmes africaines restent confrontées à de nombreux obstacles ne leur permettant pas de participer pleinement au marché de l'emploi.



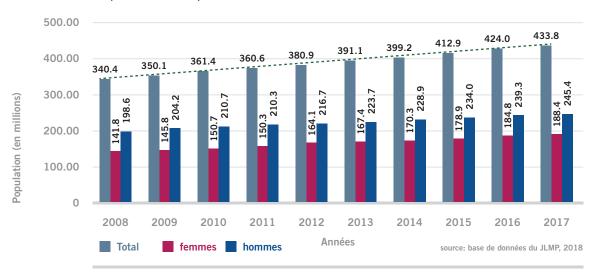


Figure 6. Population active de l'Afrique, ventilée par sexe, de 2008 à 2017 (en millions)

Note: les données reproduites correspondent à l'ensemble des pays africains ayant répondu au questionnaire.

Figure 7. Répartition géographique de la population active de l'Afrique entre ses sous-régions géographiques, 2017 (en millions)



De la même façon que la répartition de la population, la population active de l'Afrique se concentre principalement dans l'Afrique de l'Ouest et dans l'Afrique de l'Est, régions qui représentaient respectivement 32,4 pour cent et 27,1 pour cent de l'ensemble de la population active du continent en 2017. Viennent à la suite de ces deux sous-régions l'Afrique australe (14,8 pour cent), l'Afrique du Nord (13,7 pour cent) et l'Afrique centrale (9,7 pour cent) (figure 7 et tableau P3).

La prédominance des hommes dans la population active peut s'observer dans l'ensemble des CER (figure 8). En termes de rattrapage de l'écart entre hommes et femmes, c'est l'EAC qui enregistre les meilleurs résultats, avec une différence de seulement 2 pour cent en 2017. Viennent ensuite la CEDEAO (5 pour cent) puis l'IGAD (12 pour cent). Parmi les huit communautés économiques, ce sont la

COMESA, la CEEAC et l'UMA qui enregistrent les plus faibles taux de participation des femmes à la population active.

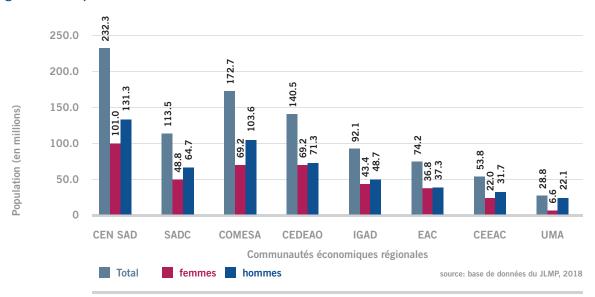


Figure 8. Population active de l'Afrique, ventilée par communauté économique régionale et par sexe, 2017 (en millions)

Note: les données reproduites correspondent à l'ensemble des pays africains ayant répondu au questionnaire. CEN-SAD = Communauté des États du Sahel et du Sahara; SADC = Communauté pour le développement de l'Afrique australe; COMESA = Marché commun de l'Afrique orientale et australe; CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; IGAD = Autorité intergouvernementale pour le développement; EAC = Communauté d'Afrique de l'Est; CEEAC = Communauté économique des États de l'Afrique Centrale; UMA = Union du Maghreb arabe.

Le taux de participation à la population active correspond à la proportion de la population en âge de travailler du pays qui s'engage activement sur le marché du travail, soit en travaillant soit en recherchant un emploi. Ce taux donne une indication de la part représentée par les individus disposés à s'engager dans la production de biens et de services, rapportée à la population en âge de travailler.

Il ressort des données communiquées par les ONS que près des deux tiers (65,5 pour cent) de la population africaine en âge de travailler faisait partie de la population active en 2017 (figure 9 et tableau P4). Tout au long de la période décennale sur laquelle portent les données, le taux de participation de la population active de sexe masculin est toujours apparu plus élevé que celui de la population active de sexe féminin: 74,5 pour cent contre 56,6 pour cent en 2017, et 76,9 pour cent contre 56,5 pour cent en 2008. Cet important écart entre hommes et femmes s'est néanmoins légèrement resserré, étant passé de 20,4 points de pourcentage en 2008 à 17,9 points de pourcentage en 2017.



Figure 9. Taux de participation à la population active de l'Afrique, ventilés par sexe, de 2008 à 2017 (en pourcentage)

Note: les données reproduites correspondent à l'ensemble des pays africains ayant répondu au questionnaire.

En 2017, le taux de participation à la population active le plus élevé était enregistré par l'EAC (79,5 pour cent), suivie par la CEDEAO (78,1 pour cent) et l'IGAD (68,9 pour cent); le taux le plus faible était enregistré par la CEEAC (50,8 pour cent). Le taux pour les femmes est inférieur au taux pour les hommes dans toutes les CER, mais l'ampleur de l'écart entre hommes et femmes varie considérablement entre les différentes communautés, allant de seulement 7,3 et 7,7 points de pourcentage pour l'EAC et la CEDEAO, respectivement, à un vertigineux 46,8 points de pourcentage pour l'UMA (figure 10).

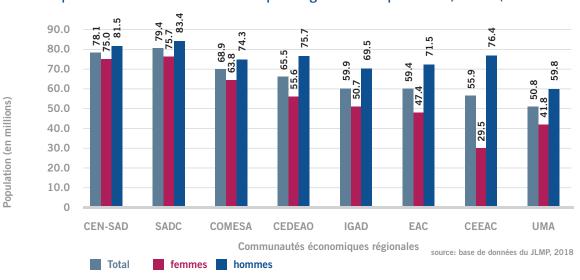


Figure 10. Taux de participation à la population active de l'Afrique, ventilés par communauté économique régionale et par sexe, 2017 (en millions)

Note: les données reproduites correspondent à l'ensemble des pays africains ayant répondu au questionnaire. CEN-SAD = Communauté des États du Sahel et du Sahara; SADC = Communauté pour le développement de l'Afrique australe; COMESA = Marché commun de l'Afrique orientale et australe; CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; IGAD = Autorité intergouvernementale pour le développement; EAC = Communauté d'Afrique de l'Est; CEEAC = Communauté économique des États de l'Afrique Centrale; UMA = Union du Maghreb arabe.





CHAPITRE 4 PROFIL DES MIGRATIONS INTERNATIONALES EN AFRIQUE

Le présent chapitre traite de la détermination du stock des migrants qui franchissent les frontières d'États membres de l'UA. Le territoire de l'Afrique connaît des types de migrations et de mobilités très divers; la dynamique des migrations est fortement influencée par les facteurs économiques et politiques. Ce qui incite les individus à migrer, c'est en règle générale le désir de prendre un nouvel emploi, de chercher un emploi ou de parvenir à une certaine stabilité économique. Compte tenu des impacts possibles du phénomène tant sur les pays d'origine et que sur les pays de destination, il est crucial de disposer de statistiques fiables des stocks de migrants internationaux en Afrique.

Une migration internationale peut se définir comme étant «le fait de toute personne qui change de pays de résidence habituelle» (DAES ONU, 1998). De même, le stock des migrants internationaux dans un pays donné peut se définir comme étant «l'ensemble des personnes qui ont, au moins une fois, changé de pays de résidence habituelle, c'est-à-dire des personnes qui au moment où les données sont collectées ont passé au moins une année de leur vie dans un pays autre que celui dans leguel ils vivent « (DAES ONU, 2017a).

Les données concernant les personnes ayant effectué une migration internationale et les caractéristiques de la situation de ces personnes proviennent principalement des recensements de population, et ces recensements prévoient une période de référence spécifique. Toutefois, la comparabilité des données entre les pays ainsi qu'entre les années peut poser des problèmes, en fonction des définitions des migrations internationales et des types de sources qui ont été utilisés. Par exemple, certaines sources de données différencient les migrants de longue durée - ceux qui s'établissent dans un pays autre que leur pays de résidence habituelle pour une période de plus de 12 mois - et les migrants de courte durée - ceux qui se rendent dans un pays autre que celui de leur résidence habituelle pour une durée d'au moins trois mois mais de moins d'un an (DAES ONU, 1998). Certains recensements de population et certaines enquêtes sur les ménages définissent les migrants en fonction soit de leur lieu de naissance, soit de leur nationalité (OIT, 2015). Le critère de nationalité peut être interprété différemment selon les pays, suivant les lois sur la naturalisation qui s'appliquent dans chaque cas.

Il convient de se montrer prudent lorsque l'on traite de données sur les migrations en Afrique, en particulier en raison de la difficulté de distinguer entre migrations de courte durée (qui peuvent correspondre à des visites temporaire de prospection de moins de trois mois en vue de trouver un meilleur emploi) et migrations de longue durée (qui peuvent correspondre à un nouvel établissement permanent en tant que résidant habituel). Par exemple, pour un public non spécialisé, une personne qui quitte son lieu de résidence habituelle peut être perçue comme une personne migrante, sans considération de ce que cette personne a franchi la frontière temporairement ou de manière permanente. Même si les ONS des pays d'Afrique ont été priés de se référer aux principes et recommandations concernant les recensements de population et de l'habitat (DAES ONU, 2017a) pour mesurer les migrations internationales, il arrive parfois que les données qu'ils communiquent qui proviennent de sources administratives n'ont pas été ajustées pour tenir compte de l'insuffisance de la couverture pour certaines années.

4.1 Stock des migrants internationaux

4.1.1 Tendances de l'importance numérique de la population effectuant une migration internationale

Les migrations internationales à l'intérieur de l'Afrique se sont intensifiées au cours des dix dernières années. Ainsi, le nombre total des personnes ayant effectué une migration internationale sur le continent est passé de 13,3 millions en 2008 à 25,4 millions en 2017, augmentation considérable - de 91,2 pour cent - qui correspond à un taux moyen de progression annuelle de 7,5 pour cent (figure 11).

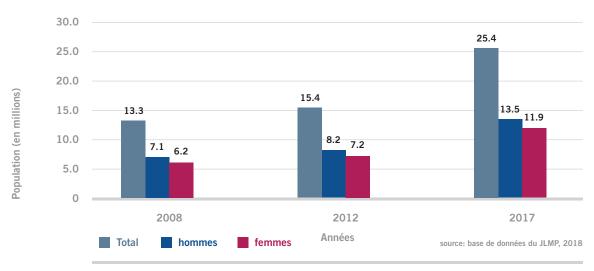


Figure 11. Population migrante internationale en Afrique, par sexe, 2008–2017 (en millions)

Note: les données reproduites correspondent à l'ensemble des pays ayant répondu au questionnaire.

Les migrations internationales à l'intérieur du continent africain sont manifestement à la hausse. Dans une très large mesure, ceci peut être attribué aux accords de coopération entre pays au sein de certaines communautés économiques (par exemple: CEDEAO, IGAD), qui favorisent la libre circulation des personnes et la liberté d'établissement de celles-ci. D'autres facteurs importants sont la croissance de la population du continent, la pyramide des âges caractérisant la population et la politique pratiquée par chaque pays en matière de déplacement des personnes.

La part des migrants internationaux dans la population totale de l'Afrique est passée de 1,4 pour cent en 2008 à 2,0 pour cent en 2017. En 2017, les principaux pays de destination des migrants étaient l'Afrique du Sud (qui a attiré 16,5 pour cent de l'ensemble de la population migrante en Afrique), la Côte d'Ivoire (8,9 pour cent), l'Ouganda (6,9 pour cent), le Nigéria (5,0 pour cent), l'Éthiopie (5,0 pour cent) et le Kenya (4,4 pour cent). Les chiffres montrent que, pour n'importe quelle année, le nombre de migrants de sexe masculin a excédé celui des migrants de sexe féminin. Ainsi, en 2017, on a dénombré 13,51 millions de migrants de sexe masculin (entrant pour 53,1 pour cent dans la population totale de migrants), contre 11,93 millions de migrants de sexe féminin (46,9 pour cent), tandis qu'en 2008 on avait dénombré 7,13 millions de migrants de sexe masculin, contre 6,17 millions de migrants de sexe féminin. Malgré cette différence relativement faible, cet écart entre les hommes et femmes montre que la population active reste à dominante masculine et que la principale raison de migrer est la recherche d'un travail (voir chapitre 5).

En Afrique, alors que la migration était traditionnellement le fait des hommes, les femmes sont désormais de plus en plus présentes dans les flux migratoires. Le nombre de femmes migrantes a augmenté de 93,4 pour cent entre 2008 et 2017, alors que la population féminine totale n'a augmenté que de 28,8 pour cent au cours de la même période. Même si l'augmentation du nombre de femmes migrantes en Afrique semble être corrélée avec une légère augmentation du taux de participation des femmes sur le marché du travail, il convient de noter qu'au final beaucoup de femmes travaillent dans l'économie informelle. Il est très difficile, d'une manière générale, pour les travailleuses migrantes, d'éviter les situations de déficit de travail décent lorsqu'elles accèdent au marché de l'emploi dans le pays d'accueil.

4.1.2 Répartition spatiale de la population migrante internationale

En 2017, comme on peut s'y attendre, c'est la CEN-SAD qui accueillait la plus importante population de migrants -10,8 millions d'individus, suivie de la COMESA, de la SADC et de la CEDEAO, avec respectivement 8,7 millions, 7,5 millions et 6,6 millions de migrants. L'UMA avait la population migrante la plus faible (1,4 million). La CEN-SAD avait la population migrante accusant le plus grand écart entre les hommes et les femmes (0,87 million). En 2017, les hommes constituaient la majorité des migrants dans toutes les communautés sauf l'EAC, qui comptait 2,1 millions de migrantes, contre 2,0 millions de migrants. (Figure 12).

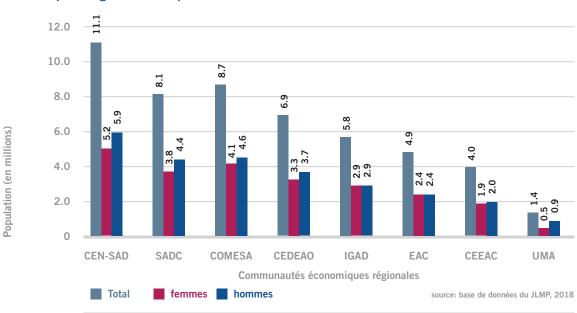


Figure 12. Population migrante internationale en Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2017 (en millions)

Note: CEN-SAD = Communauté des États du Sahel et du Sahara; SADC = Communauté pour le développement de l'Afrique australe; COMESA = Marché commun de l'Afrique orientale et australe; CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; IGAD = Autorité intergouvernementale pour le développement; EAC = Communauté d'Afrique de l'Est; CEEAC = Communauté économique des États de l'Afrique Centrale; UMA = Union du Maghreb arabe.

Si la CEDEAO a tiré bien des avantages du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et l'établissement adopté en 1979, il continue d'y avoir des difficultés dans la mise en œuvre de ce protocole. Des niveaux alarmants de chômage continuent d'affecter bon nombre des pays de cette communauté, et l'afflux de travailleurs migrants hautement qualifiés y attise une compétition intense pour l'emploi.

En Afrique, les communautés économiques régionales ont été créées pour lever les obstacles aux échanges commerciaux et à la liberté de déplacement des marchandises, des capitaux et des personnes. Certaines de ces communautés (CEDEAO, SADC, CEEAC, EAC et COMESA) ont introduit des règles restreignant la liberté de déplacement des personnes entre les États membres qui les constituent. Et même lorsque les États membres sont signataires de tels traités, d'autres obstacles peuvent empêcher leurs ressortissants d'exercer leur droit de s'établir et de travailler librement dans un autre pays.

4.1.3 Migrants internationaux en âge de travailler

La population migrante âgée de 15 ans ou plus est passée de 10,29 millions en 2008 à 19,65 millions en 2017, soit une augmentation de 84,3 pour cent. Une tendance similaire à la hausse de manière générale est observée lorsque l'on ventile par sexe cette population migrante. Ainsi, en 2017, parmi les migrants de 15 ans ou plus on dénombrait 10,7 millions de migrants de sexe masculin et 9,0 millions de migrants de sexe féminin, chiffres à comparer aux 5,6 millions de migrants de sexe masculin et 4,7 millions de migrants de sexe féminin de la même classe d'âge relevés en 2008. La population migrante féminine de 15 ans et plus a progressé de 93,2 pour cent sur cette même période alors que la population migrante masculine de cette même classe d'âge n'a progressé que de 89,2 pour cent. Pour n'importe laquelle de ces années, cependant, le nombre des migrants de sexe masculin de cette classe d'âge a été supérieur à celui des migrantes (figure 13).

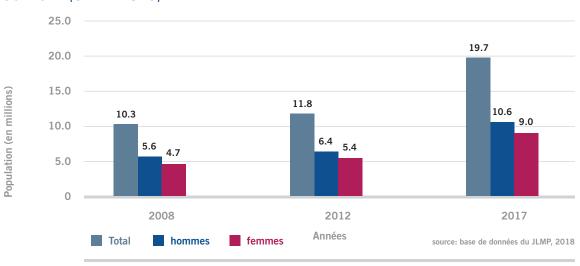


Figure 13. Migrants internationaux en âge de travailler, en Afrique, par sexe, 2008–2017 (en millions)

Note: les données reproduites correspondent à l'ensemble des pays ayant répondu au questionnaire.

Les quatre communautés économiques qui comptaient le plus de migrants internationaux âgés de 15 ans et plus en 2017 étaient la CEN-SAD (8,2 millions), la COMESA (6,5 millions), la SADC (6,8 millions) et la CEDEAO (5,1 millions). La communauté qui accueillait le plus faible nombre de migrants en âge de travailler était l'UMA (1,1 million) (figure 13).

La plupart des communautés économiques accueillaient plus de migrants en âge de travailler de sexe masculin que de sexe féminin, ce qui reflète la tendance observée pour l'ensemble de l'Afrique de 2008 à 2017. Dans l'EAC, il n'y a pas de différence entre les femmes migrantes âgées de 15 ans et les hommes migrants en âge de travailler (figure 14).

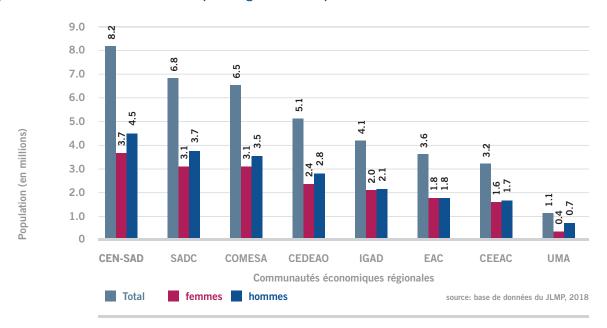


Figure 14. Migrants internationaux en âge de travailler, en Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2017 (en millions)

Note: CEN-SAD = Communauté des États du Sahel et du Sahara; SADC = Communauté pour le développement de l'Afrique australe; COMESA = Marché commun de l'Afrique orientale et australe; CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; IGAD = Autorité intergouvernementale pour le développement; EAC = Communauté d'Afrique de l'Est; CEEAC = Communauté économique des États de l'Afrique Centrale; UMA = Union du Maghreb arabe.

4.2 Stock de travailleurs migrants internationaux

4.2.1 Tendances de l'importance numérique de la population des travailleurs migrants internationaux

Les migrants internationaux inclus dans la population active sont désignés communément par le vocable de «travailleurs migrants». Le nombre de ces migrants a pratiquement doublé au cours des 10 années considérées, passant de 7,5 millions en 2008 à 14,4 millions en 2017, soit une augmentation de 91,7 pour cent. N'importe laquelle des années considérées, moins de la moitié de ces travailleurs migrants étaient des femmes: la part qu'elles ont représentée en moyenne étaient de 41,6 pour cent, avec 3,1 million de travailleuses migrantes en 2008 (41,5 pour cent) et 6,1 million en 2017 (42,3 pour cent). Les travailleurs migrants de sexe masculin ont représenté en moyenne 58,1 pour cent du total des migrants inclus dans la population active au cours de cette période (figure 15). Ce déficit de parité entre les sexes dans la population active migrante en Afrique est une question qui appelle l'attention des décideurs au niveau politique.

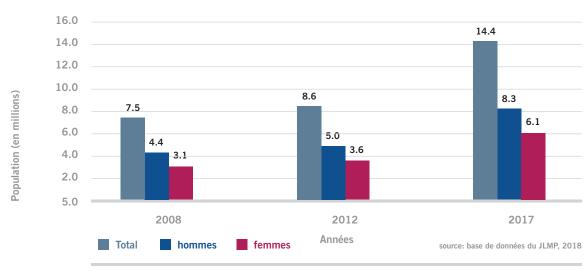


Figure 15. Travailleurs migrants internationaux en Afrique, par sexe, 2008–2017 (en millions)

Note: les données reproduites correspondent à l'ensemble des pays ayant répondu au questionnaire.

4.2.2 Répartition spatiale des travailleurs migrants internationaux en Afrique

Les travailleurs migrants se répartissent inégalement entre les différentes communautés économiques, la CEN-SAD, la SADC et la COMESA ayant enregistré en 2017 les nombres les plus élevés de travailleurs migrants de 15 ans et plus, avec respectivement 6,0 millions, 5,0 millions et 4,8 millions (figure 16). À l'autre extrémité du spectre figure l'UMA, avec 800 000 travailleurs migrants. Dans les huit communautés régionales, le nombre des travailleurs migrants de sexe masculin a été supérieur à celui de leurs homologues de sexe féminin.

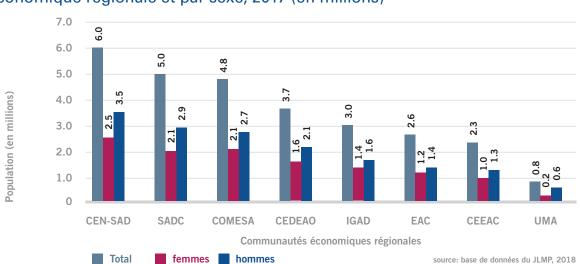


Figure 16. Travailleurs migrants internationaux en Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2017 (en millions)

Note: CEN-SAD = Communauté des États du Sahel et du Sahara; SADC = Communauté pour le développement de l'Afrique australe; COMESA = Marché commun de l'Afrique orientale et australe; CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; IGAD = Autorité intergouvernementale pour le développement; EAC = Communauté d'Afrique de l'Est; CEEAC = Communauté économique des États de l'Afrique Centrale; UMA = Union du Maghreb arabe.

Le stock des travailleurs migrants se concentre essentiellement dans l'Afrique australe et, dans une moindre mesure, dans l'Afrique de l'Ouest et dans l'Afrique de l'Est (figure 17). Les pays d'Afrique du Nord sont ceux qui accueillent le plus faible nombre de travailleurs migrants: ceci tient au fait que les travailleurs migrants présents dans cette sous-région sont en général en transit à destination de l'Europe ou du Moyen-Orient et n'y restent pas comme résidents. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de fournir dans le présent rapport des informations sur les flux migratoires et les corridors des pays d'Afrique de l'Ouest signalés comme ayant enregistré la plus faible croissance annuelle moyenne de travailleurs migrants au cours de la période 2008–2017. Les pays d'Afrique australe et Afrique de l'Est sont ceux qui ont attiré le plus grand nombre de travailleurs migrants, avec des taux de croissance annuels qui ont été respectivement de 13,4 pour cent et 9,8 pour cent au cours de cette période. La progression continue du nombre des travailleurs migrants dans ces deux sous-région accuse un contraste par rapport à la croissance modérée à la fois de leur population et de leur population active. Le taux annuel moyen de croissance du nombre des travailleurs migrants internationaux en Afrique est pratiquement trois fois plus élevé que celui de la population active, ce qui contribue à accentuer les pressions sur le marché de l'emploi (tableau A2).

Figure 17. Répartition spatiale des travailleurs migrants internationaux en Afrique entre les différentes sous-régions géographiques, 2017

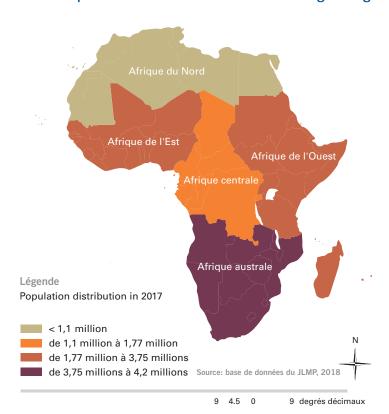


Tableau A2. Taux annuel moyen de croissance de la population, de la population active, des migrants internationaux et du nombre des travailleurs migrants en Afrique, par sous-région géographique, 2008–2017 (en pourcentage)

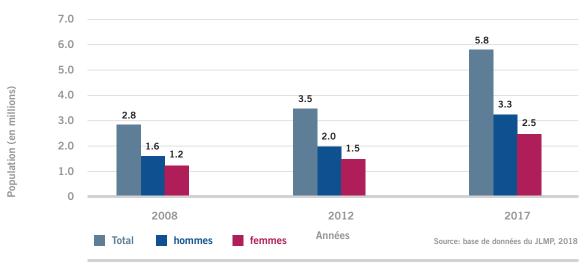
Région	Population	Population active	Migrants internationaux	Travailleurs migrants
Afrique centrale	3.6	4.3	6.6	6.8
Afrique de l'Est	2.8	2.9	9.9	9.8
Afrique du Nord	2.0	1.7	5.9	5.8
Afrique australe	2.6	2.6	13.3	13.4
Afrique de l'Ouest	3.1	2.7	3.0	2.6
Afrique	2.8	2.7	7.5	7.5

4.2.3 Jeunes travailleurs migrants internationaux

Dans la Charte Africaine de la Jeunesse, adoptée par l'Union africaine à son sommet de Banjul en 2006, le terme de «jeune» est défini comme désignant toute personne de 15 à 35 ans, ceci pour tenir compte du contexte africain. Les données collectées pour le présent rapport font apparaître que le nombre de jeunes travailleurs migrants (de 15 à 35 ans) en Afrique est passé de 2,8 millions en 2008 à 5,8 millions en 2017.

Une tendance croissante peut être observée pour les deux sexes au cours de la même période, encore que le nombre des jeunes travailleurs migrants de sexe masculin ait progressé plus rapidement - à un rythme annuel moyen de 8,3 pour cent - que celui de leurs homologues de sexe féminin - qui a progressé à un rythme annuel moyen de 7,2 pour cent. Les jeunes hommes ont représenté plus de la moitié de la population des jeunes migrants en Afrique au cours de n'importe laquelle de ces années (figure 18).

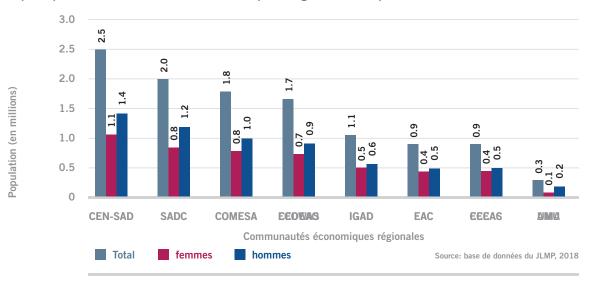
Figure 18. Jeunes travailleurs migrants internationaux (de 15 à 35 ans) en Afrique, par sexe, 2008–2017 (en millions)



Note: les données reproduites correspondent à l'ensemble des pays ayant répondu au questionnaire.

En 2017, la CEN-SAD, la SADC et la COMESA ont été les trois communautés économiques qui accueillaient le nombre le plus élevé de jeunes travailleurs migrants, avec respectivement 2,5 millions, 2,0 millions et 1,8 millions. L'UMA était celle qui en accueillait le nombre le moins élevé: 0,3 million (figure 19).

Figure 19. Jeunes travailleurs migrants internationaux (de 15 à 35 ans) en Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2017 (en millions)



CEN-SAD = Communauté des États du Sahel et du Sahara; SADC = Communauté pour le développement de l'Afrique australe; COMESA = Marché commun de l'Afrique orientale et australe; CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; IGAD = Autorité intergouvernementale pour le développement; EAC = Communauté d'Afrique de l'Est; CEEAC = Communauté économique des États de l'Afrique centrale; UMA = Union du Maghreb arabe.



CHAPITRE 5 AUTRES CARACTÈRISTIQUES CONCERNANT LES TRAVAILLEURS AYANT EFFECTUÉ UNE MIGRATION INTERNATIONALE DANS CERTAINS PAYS

Le présent chapitre est centré sur les éléments distinctifs suivants qui caractérisent la situation des travailleurs migrants en emploi: situation dans l'emploi; activité économique; profession; niveau d'éducation. Toutefois, peu de pays d'Afrique ont présenté des données pertinentes; on mentionnera à ce titre: l'Algérie, le Botswana, l'Eswatini, le Ghana, le Libéria, la Namibie, le Niger et le Nigéria.

Si les recensements constituent des sources de statistiques précieuses quant aux caractéristiques de la population (en particulier sur les migrants au sein de la population), la ventilation de la population des travailleurs migrants selon des attributs supplémentaires est souhaitable. On peut parvenir à cela en utilisant les enquêtes sur les ménages, dans le cadre desquelles des données qui concernent les migrations et la population active sont collectées de manière concurrente et plus fréquemment que selon l'intervalle standard de 10 ans typique des recensements de population.

5.1 Profil des travailleurs migrants en emploi dans certains pays

L'emploi reste le principal facteur qui incite les travailleurs à migrer vers un autre pays. Les migrations exercent un surcroît de pression sur le marché de l'emploi du pays d'accueil, alors que celui-ci peut déjà éprouver des difficultés sur le plan de l'amélioration de l'accès à des opportunités d'emploi décentes pour ses travailleurs nationaux. Même si leur espoir initial était de mieux gagner leur vie que dans leur pays d'origine, le sort qui attend beaucoup de travailleurs migrants est de ne trouver d'emploi que dans des activités de subsistance ou des activités informelles et de vivre dans la pauvreté dans le pays d'accueil.

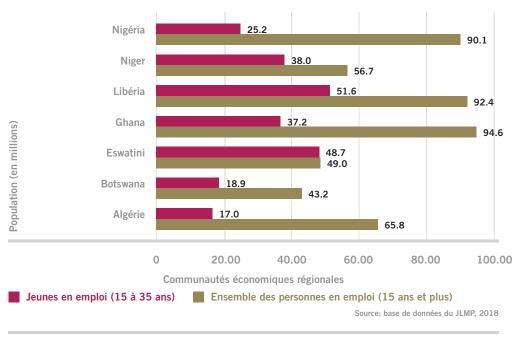
Une part considérable des migrants reste en quête d'emploi, ce qui laisse penser que ces personnes continuent d'éprouver des difficultés à accéder au marché de l'emploi dans leur pays d'accueil malgré les efforts déployés dans la plupart des CER pour promouvoir la liberté de déplacement des personnes. Si l'on regarde quelle était la proportion de travailleurs migrants de 15 ans et plus à se trouver en situation d'emploi en 2016 dans les pays d'Afrique ayant communiqué des données pertinentes, on constate que cette proportion était de 94,6 pour cent au Ghana, 92,4 pour cent au Libéria et 90,1 pour cent au Nigéria (figure 20). Par contre, il n'est pas toujours possible aux travailleurs migrants d'accéder à un emploi dans certains pays d'Afrique, et ces travailleurs n'étaient guère que 43,2 pour cent à y être parvenu au Botswana et 49 pour cent en Eswatini.



Les jeunes travailleurs migrants ont en particulier plus de mal à intégrer le marché du travail dans le pays d'accueil. En 2016, les jeunes migrants parvenus à s'insérer dans l'emploi ne représentaient que 17 pour cent de l'ensemble des travailleurs migrants et, plus spécifiquement, 18,8 pour cent au Botswana, 37,2 pour cent au Ghana, 38 pour cent au Niger et 25,2 pour cent au Nigéria. Il faudrait que, au-delà des quelques pays ayant fourni ces données, la collecte d'information concernant les travailleurs migrants en situation d'emploi soit améliorée dans le cadre du programme de perfectionnement des enquêtes sur les ménages menées sous la responsabilité de l'Office national de statistique de chaque pays.

Globalement, il y a plus d'hommes que de femmes parmi les travailleurs migrants intégrés dans la population active du pays d'accueil (figure 15). La répartition entre hommes et femmes sur ce plan varie largement, se situant entre des valeurs très éloignées. Par exemple, en 2016, en Algérie, la proportion des travailleurs migrants ayant accédé à un emploi était de 98,1 pour cent chez les hommes contre seulement 1,9 pour cent chez les femmes (figure 21). L'Eswatini est l'un des rares pays où, de ce point de vue, l'écart entre hommes et femmes n'était guère que de 1,6 points de pourcentage. Les autres pays accusaient tous un écart dans cette répartition entre hommes et femmes, il était par exemple de 38,4 au Botswana, 32,8 au Nigéria et au Ghana, mais seulement 18,1 au Libéria et 14,2 au Niger. Les pays d'Afrique doivent renforcer les mesures de leur politique du marché de l'emploi qui seraient propres à favoriser la résorption du déficit de travail décent affectant les travailleurs migrants, en particulier les femmes. D'autres interventions sont attendues également de leur part pour soutenir les travailleurs migrants qui aspirent à s'intégrer dans le marché de l'emploi du pays d'accueil.

Figure 20. Travailleurs migrants internationaux en emploi, par classe d'âge (15 ans et plus, et 15 à 35 ans), quelques pays d'Afrique, 2016 (en pourcentage)



Note: les données concernent l'Algérie, le Botswana, l'Eswatini, le Ghana, le Libéria, le Niger et le Nigéria.

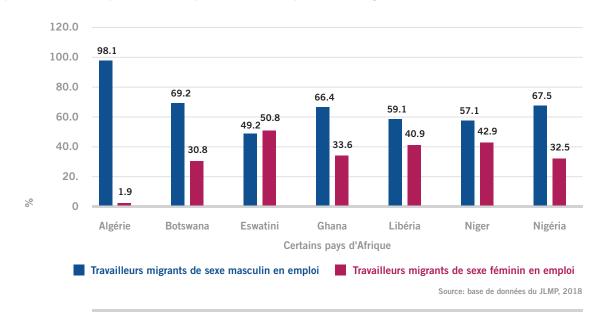


Figure 21. Travailleurs migrants internationaux en emploi, par sexe, pour certains pays d'Afrique, 2016 (en pourcentage)

Note: les données concernent l'Algérie, le Botswana, l'Eswatini, le Ghana, le Libéria, le Niger et le Nigéria.

5.2 Caractéristiques de la situation des travailleurs migrants en emploi

5.2.1 Situation par rapport à l'emploi

L'étude de la répartition des travailleurs migrants en emploi en fonction de leur situation dans l'emploi permet d'apprécier les risques économiques que leur activité professionnelle peut comporter ainsi que le niveau hiérarchique attribué à ces travailleurs dans ce contexte. La Classification internationale [de l'OIT] d'après la situation dans la profession CISP-93 distingue: a) les employés; b) les employeurs; c) les travailleurs indépendants; d) les membres de coopératives de producteurs; e) les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale (naguère appelés travailleurs familiaux non rémunérés). Ce n'est que dans quelques cas que les travailleurs n'entrent dans aucune catégorie d'emploi.

Dans les pays ayant communiqué les données pertinentes pour 2016 (Algérie, Botswana, Cabo Verde, Eswatini, Ghana, Libéria, Mali, Namibie, Niger, Nigéria et Tchad), 39,3 pour cent des travailleurs migrants en situation d'emploi étaient des employés; 31,0 pour cent étaient des travailleurs indépendants; 5,3 pour cent étaient des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale; 9,4 pour cent étaient des employeurs; 8,8 pour cent étaient des membres de coopératives de producteurs.

Les travailleurs migrants de sexe masculin prédominent dans toutes les catégories de situation d'après l'emploi sauf dans celle des membres de coopératives de producteurs, ou la part représentée par les femmes dans certains pays atteignait 50,7 pour cent en 2016. D'une manière symptomatique, 63,4 pour cent des travailleurs migrants se classant dans la catégorie des employés étaient des hommes (figure 22a).



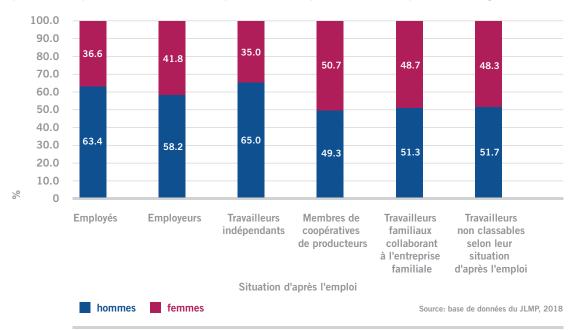


Figure 22a. Travailleurs migrants en emploi, par sexe et par situation d'après l'emploi, dans certains pays d'Afrique, 2016 (en pourcentage)

Les pays d'Afrique devraient être incités à communiquer des données sur la situation des travailleurs migrants d'après l'emploi en même temps que d'autres indicateurs complémentaires. Ceci permettrait de rendre plus visibles les éventuels déficits de travail décent chez les employés et chez les travailleurs indépendants. Il est particulièrement important de comprendre quelle est la part prise par les travailleurs migrants dans le secteur informel et dans l'emploi informel. La pérennité (ou, au contraire, la précarité) des contrats de travail dont bénéficient les travailleurs migrants en emploi est un autre aspect qui justifierait un examen plus approfondi. Des statistiques de cette nature aideraient à concevoir des mesures politiques d'intervention propres à remédier aux déficits de travail décent affectant les travailleurs migrants.

Une analyse différentielle (hommes, femmes et total) à l'intérieur de chaque catégorie de situation d'après l'emploi révèle que les employés constituaient le groupe numériquement le plus important des travailleurs migrants en situation d'emploi (39,3 pour cent au total, et plus précisément 40,9 pour cent d'hommes et 36,6 pour cent de femmes). La catégorie des travailleurs indépendants était elle aussi bien représentée parmi les travailleurs migrants en situation d'emploi (31,0 pour cent au total, et plus précisément 33,1 pour cent d'hommes et 27,7 pour cent de femmes). A la différence de leurs homologues masculins, les travailleuses en situation d'emploi étaient relativement peu nombreuses dans la catégorie des membres de coopératives de producteurs (11,4 pour cent) ou dans la catégorie des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale (10 pour cent) (figure 22b).

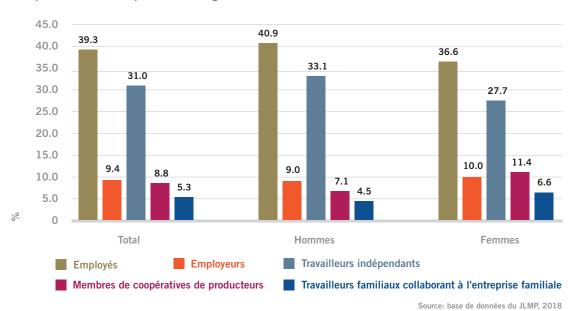


Figure 22b. Part représentée par les travailleurs migrants en emploi, par situation d'après l'emploi pour chacun des deux sexes, dans certains pays d'Afrique, 2016 (en pourcentage)

5.2.2 Branche ou secteur d'activité économique

La branche ou le secteur d'activité économique se réfère au type de travail qui peut être exercé par un travailleur par référence aux définitions utilisées dans la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI). Disposer de données sur la répartition des travailleurs migrants en situation d'emploi par branche ou secteur d'activité économique est vital pour savoir quels sont les secteurs qui attirent le plus les travailleurs migrants et mettre au point des politiques de nature à apporter une réponse aux pénuries de main-d'œuvre et aux lacunes en termes de qualifications/compétences dans les pays d'origine comme dans les pays de destination. Mais on ne dispose pas d'informations de cette nature pour l'ensemble du continent: la plupart des pays ne sont parvenus à communiquer que des données partielles, au surplus, pas pour toutes les années. Par exemple, les pays ayant communiqué les données pertinentes pour 2016 étaient l'Algérie, le Botswana, Cabo Verde, le Tchad, l'Eswatini, le Ghana, le Lesotho, le Libéria, la Namibie, le Niger et le Nigéria.

Dans les pays susmentionnés, le secteur agricole, qui englobe l'agriculture proprement dite, la foresterie et la pêche, a été le plus gros employeur de migrants, puisque 27,9 pour cent des travailleurs migrants en emploi en 2016 étaient employés dans ce secteur. Il convient d'observer cependant que les migrants s'orientent vers ce secteur parce que c'est un secteur à forte intensité de main-d'œuvre, mais que le travail y est souvent chichement rémunéré. Ensuite, les trois branches d'activité ayant employé le plus de migrants ont été «le commerce de gros et de détail; la réparation des véhicules et cycles motorisés; les transports et le stockage; l'hébergement et la restauration, secteur où étaient occupés 17,7 pour cent des travailleurs migrants en situation d'emploi; «l'administration publique, la sécurité sociale obligatoire, l'enseignement, la santé et le travail social» (17,1 pour cent); et le secteur de la construction (10,4 pour cent). Ensemble, ces quatre secteurs ont absorbé 74 pour cent des travailleurs migrants en emploi en 2016 (figure 23).

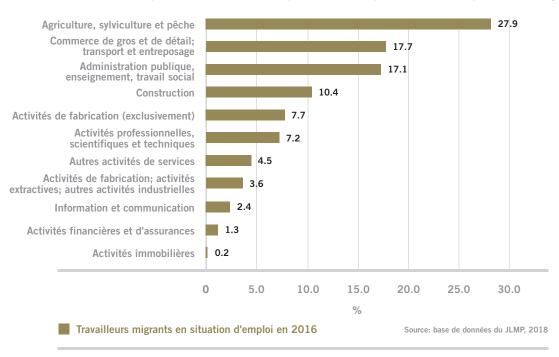


Figure 23. Travailleurs migrants en situation d'emploi, par secteur ou branche d'activité économique, dans certains pays d'Afrique, 2016 (en pourcentage)

5.2.3 Profession

Les travailleurs migrants exercent leur activité, pour la plupart d'entre eux, dans des métiers requérant peu de qualifications, par exemple en tant qu'ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche (20,1 pour cent), en tant que conducteurs d'installations et de machines (19,7 pour cent), en tant qu'employés de type administratif (12,4 pour cent); en tant que personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (10,7 pour cent). C'est dans ces catégories socio-professionnelles que la plupart des migrants en situation d'emploi étaient occupés en 2016 dans les pays ayant communiqué les données pertinentes, à savoir: l'Algérie, le Botswana, Cabo Verde, le Tchad, l'Eswatini, le Ghana, le Lesotho, le Libéria, la Namibie, le Niger et le Nigéria (figure 24).

Les professions hautement qualifiées, notamment celles de directeur, d'administrateur ou encore de travailleur intellectuel, n'ont absorbé que 16,0 pour cent des travailleurs migrants en situation d'emploi en 2010 et 20,2 pour cent en 2016.

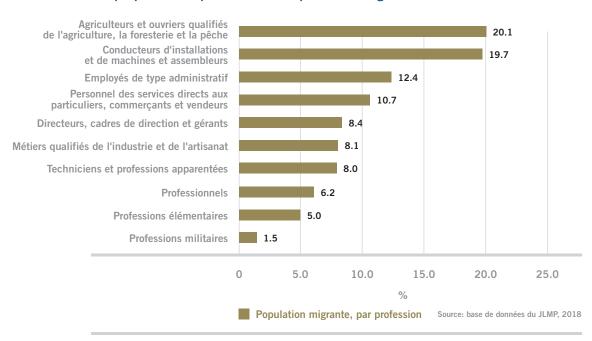


Figure 24. Travailleurs migrants en situation d'emploi, par profession, dans certains pays d'Afrique, 2016 (en pourcentage)

5.2.4 Niveau d'instruction

La plupart des travailleurs migrants choisissent leur pays de destination dans l'espoir d'y trouver un emploi qui soit en rapport avec leurs compétences et leurs qualifications. Toutefois, leurs compétences et qualifications peuvent ne pas être reconnues comme elles devraient l'être par suite d'un certain manque de standardisation dans les définitions de celles-ci entre les pays d'origine et les pays de destination. Les données obtenues n'étant pas exhaustives, il n'a été possible d'examiner dans le présent rapport le niveau d'instruction des travailleurs migrants en 2016 que pour quelques pays: la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Namibie, le Niger, le Nigéria et l'Afrique du Sud.

Dans les six pays mentionnés ci-dessus, la majorité (34,9 pour cent) des travailleurs migrants en situation d'emploi en 2016 n'avaient pas de niveau d'instruction formellement attesté; 32,5 pour cent avaient un niveau d'instruction élémentaire et 24,0 pour cent avaient un niveau d'instruction moyen. À tous les niveaux d'instruction et pour ces six pays, les travailleurs migrants de sexe masculin étaient plus nombreux que leurs homologues féminins en 2016 (figure 25).

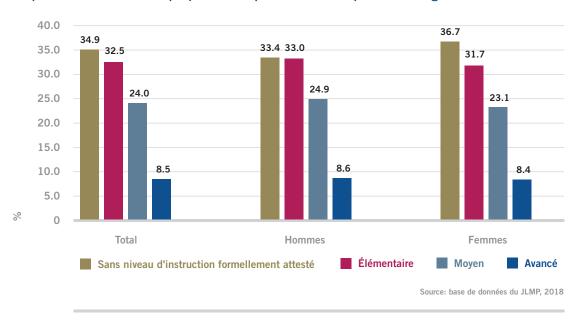


Figure 25. Travailleurs migrants en situation d'emploi, par niveau d'instruction et par sexe, certains pays d'Afrique, 2016 (en pourcentage)

Note: cette figure présente des données agrégées, pour les pays suivants: Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Libéria, Namibie, Niger et Nigéria.

5.3 Protection sociale des travailleurs migrants

L'OIT (2018b) estime que le nombre des travailleurs migrants dans le monde s'élevait à 164 millions en 2017. Cette année-là, les travailleurs migrants internationaux ont représenté 59,2 pour cent de l'ensemble des migrants internationaux et 70,1 pour cent de l'ensemble des migrants en âge de travailler. Dans le présent rapport, une analyse des données - même si celles-ci sont de portée limitée - fait apparaître qu'il y a un nombre assez important de travailleurs migrants - notamment de sexe masculin en situation d'emploi - dans les différents pays d'Afrique. Les flux migratoires à l'intérieur du continent restent très importants, et ils ont lieu essentiellement entre pays directement voisins. De fait, on a estimé que plus de 80 pour cent des flux migratoires de ressortissants africains restent circonscrits à l'Afrique (Flahaux et De Haas, 2016). Même si les migrations internationales apportent beaucoup de bienfaits sur les plans économique et social, les migrants et leur famille restent confrontés à des difficultés considérables, notamment à un accès lacunaire à la protection sociale.

La protection sociale est un droit de l'homme fondamental, inscrit dans des instruments internationaux essentiels. Dans la politique internationale, c'est un droit qui occupe une position privilégiée en tant qu'instrument de l'éradication de la pauvreté: certaines cibles des ODD (par exemple, les cibles 1.3, 3.8, 5.4, 10.4) s'y réfèrent explicitement, et c'est aussi l'un des piliers de la notion de travail décent mise en avant par l'OIT. Plusieurs études portant sur l'Afrique subsaharienne ont montré que la protection sociale a toujours un impact positif sur la réduction de la pauvreté, sur la nutrition et la sécurité alimentaire et sur d'autres facteurs fondamentaux du développement humain. Cela étant, la couverture de protection sociale est particulièrement limitée dans beaucoup de pays et de régions. D'après des estimations de l'OIT de 2017, seulement 45 pour cent de la population mondiale bénéficie d'au minimum un type de prestations de protection sociale (en rapport avec l'indicateur

1.3.1 des ODD). En Afrique, cette proportion est encore plus faible, puisqu'elle n'est que de 17,8 pour cent. D'une manière générale, en Afrique la couverture de protection sociale est nettement inférieure à la moyenne mondiale.

Les statistiques illustrant la couverture de protection sociale des migrants et membres de leur famille sont en règle générale très fragmentaires, voire inexistantes, mais cette couverture est probablement très inférieure à ce qu'elle est pour le reste de la population parce que les migrants ont plus de mal à y accéder. Deux notions déterminantes entrent en jeu dans la protection sociale des travailleurs migrants: l'accès à ladite protection et la «portabilité» des droits acquis. Dans la législation propre à la sécurité sociale, le principe de «nationalité» conduit souvent à un traitement moins favorable des travailleurs qui ne sont pas ressortissants du pays dans lequel ils vivent. Même si beaucoup de pays reconnaissent officiellement le principe d'égalité de traitement entre nationaux et étrangers, les travailleurs migrants peuvent, dans la pratique, se voir refuser l'accès à la protection sociale ou n'y avoir accès que de manière restreinte en raison de leur situation au regard des règles de séjour ou de leur nationalité, ou encore parce qu'ils n'ont pas travaillé ou résidé depuis assez longtemps dans le pays d'accueil. Certaines catégories de travailleurs migrants (par exemple les travailleurs domestiques et les travailleurs de l'économie informelle) peuvent être confrontées à des difficultés supplémentaires. Comme le soulignait l'OIT (2016): «les travailleurs domestiques migrants, dont le nombre à l'échelle de la planète est estimé à près de 11,5 millions, sont souvent confrontés à une discrimination encore plus forte que celle qui est subie par les travailleurs domestiques d'une manière générale. Près de 14 pour cent des pays dont les systèmes de sécurité sociale assurent à tous leurs travailleurs domestiques une certaine couverture ne reconnaissent pas les mêmes droits aux travailleurs domestiques migrants».

Le principe de territorialité limite le champ d'application de la législation de sécurité sociale au territoire de l'Etat ayant adopté cette législation. De ce fait, les travailleurs migrants peuvent perdre la couverture de protection sociale dont ils bénéficiaient au titre de leur affiliation dans leur pays d'origine. De plus, le principe de territorialité peut se traduire par des restrictions à la portabilité des droits acquis et des restrictions affectant la coordination du service des prestations à l'étranger en l'absence d'accords bilatéraux ou multilatéraux de sécurité sociale. A la différence des nationaux, les travailleurs migrants ne remplissent souvent pas les conditions d'attribution pour les prestations prévues par les régimes contributifs d'assurance sociale, en raison de périodes d'emploi ou de résidence plus courtes que le seuil d'admission, ou de leur statut de non ressortissants. L'absence d'accords bilatéraux ou multilatéraux peut empêcher les travailleurs migrants de continuer de bénéficier de prestations lorsqu'ils se déplacent d'un pays à un autre. Cette éventualité concerne en particulier certaines prestations de longue durée (comme les prestations d'invalidité, les prestations de vieillesse et les prestations de survivant), pour lesquelles les périodes de constitution du droit sont souvent considérables. De plus, lorsqu'il existe des accords bilatéraux ou multilatéraux de sécurité sociale, ces accords ne couvrent en général que les travailleurs migrants ayant un emploi dans l'économie formelle, ce qui laisse les travailleurs migrants occupés dans l'économie informelle dépourvus de toute protection digne de ce nom. Les arrangements de portabilité des droits acquis aident les travailleurs migrants à satisfaire aux conditions requises en termes de période de constitution des droits grâce à des mécanisme de totalisation des périodes accomplies dans chacun des pays où les intéressés ont exercé un emploi.

Au niveau international, plusieurs conventions et recommandations de l'OIT ont posé les principes fondamentaux de l'attribution d'une couverture de sécurité sociale aux travailleurs migrants et aux membres de leur famille. On évoquera à ce titre les instruments suivants: la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, notamment son article 68; la convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962; la convention (n° 157) sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1982, qui tend à la conservation des droits en cours d'acquisition en prévoyant un mécanisme de totalisation des périodes de constitution des droits accomplies



dans différents pays; la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, dont l'article 6 instaure le principe d'égalité de traitement en matière de sécurité sociale; la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, qui aborde le cas des travailleurs migrants en situation irrégulière, stipulant à ce propos sous son article 9 que ceux-ci doivent bénéficier de l'égalité de traitement en ce qui concerne les droits nés d'emplois antérieurs en matière de rémunération, de sécurité sociale et d'autres prestations connexes; la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, qui promeut quatre ensembles de garanties élémentaires de sécurité sociale dont devraient bénéficier toutes les personnes qui résident dans un pays, qu'elles soient ressortissantes de ce pays ou non. Récemment (en 2018), en adoptant le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière (PMM), de nombreux États membres de l'ONU se sont engagés à assurer aux travailleurs migrants, quel que soit le niveau de compétence de ces derniers, l'accès à la protection sociale dans leur pays d'accueil et le soutien de la portabilité des droits et prestations de sécurité sociale applicables que ces travailleurs ont acquis dans leur pays d'origine. En Afrique, l'extension de la protection sociale à tous, travailleurs migrants compris, est une priorité pour l'UA et ses États membres. Le principe d'égalité de traitement des travailleurs migrants a été souligné dans l'Agenda 2063, le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique révisé et plan d'Action de l'UA pour la période 2018 - 2030, le Plan de protection sociale des travailleurs de l'économie informelle et rurale (qui portait sur la période 2011–2015) et le récent projet de protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale.

Plus spécifiquement, au titre du Programme conjoint (UA/OIT/OIM/CEA) sur les migrations de maind'œuvre, l'OIT déploie un projet d'extension de l'accès à la protection sociale et de la portabilité des prestations aux travailleurs migrants et aux membres de leur famille dans certaines communautés économiques régionales de l'Afrique. Financé par la Commission européenne et le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), ce projet vise à étendre la protection sociale aux travailleurs migrants et leur famille, notamment à ceux qui sont occupés dans l'économie informelle, en renforçant la capacité des CER de promouvoir le déploiement de cadres régionaux pour la protection sociale et les migrations. L'une des cibles fondamentales du projet est l'amélioration de la qualité des données concernant la protection sociale des travailleurs migrants à travers une démarche systématique de collecte et d'analyse des données. En outre, le projet contribue à l'intégration d'un module sur la protection sociale des travailleurs migrants dans le questionnaire d'enquête de l'OIT sur la sécurité sociale, lequel constitue l'outil premier de collecte de données en vue de l'établissement du Rapport mondial sur la protection sociale. La version réactualisée de ce questionnaire a été présentée à la deuxième session du Comité technique spécialisé de l'UA sur le développement social, le travail et l'emploi, en avril 2019 (STC-SDLE). Le projet soutient également l'Association de la Sécurité sociale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale dans la démarche que celle-ci a engagée pour mettre en place un «tableau de bord» de la protection sociale, qui inclura une composante travailleurs migrants.

On s'attend à ce que ces initiatives portant sur la collecte et l'analyse des données auront les effets suivants: a) faciliter la production de statistiques comparables entre les diverses institutions de sécurité sociale des niveaux national et régional; b) asseoir la prise de décision sur des bases factuelles et apporter leur contribution à la gestion et au fonctionnement des systèmes de protection sociale; c) aider les institutions des pays, de l'UA et des régions à observer les progrès de la réalisation des ODD relatifs à la protection sociale et de leurs cibles au fil de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Enfin, l'amélioration de la qualité des données dans ce domaine sera bénéfique pour les éditions ultérieures du Rapport de l'OIT sur la protection sociale dans le monde (c'est-à-dire, pour la section consacrée à l'Afrique), celles du Rapport (de la CUA) sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique et celles des autres rapports de portée régionale, sous-régionale ou nationale produits en Afrique.

5.4 Les envois de fonds, dans certains pays

Le Fonds monétaire international définit les envois de fonds effectués par les migrants comme étant «un revenu du foyer qui provient d'une économie étrangère et qui résulte essentiellement de l'établissement temporaire ou permanent d'individus dans le territoire de ces économies» (FMI, 2009, page 18). Les envois de fonds consistent essentiellement en transferts d'avoirs financiers ou non financiers effectués par des individus qui ont migré dans un nouveau pays et s'y sont établis. Dans le droit-fil de la Nouvelle économie des migrations pour le travail, Lubambu (2014) observe que les envois de fonds produisent des effets «d'assurance sociale» et constituent un moyen d'investissement pour les pays d'origine des migrants.

On peut supposer que les migrants fondent leur décision d'émigrer sur une stratégie de maximisation du revenu de leur foyer et/ou sur l'espoir de se procurer des fonds qu'ils pourront investir dans de nouvelles activités qui devraient mitiger les risques de baisse du revenu du foyer. Les chercheurs concentrent de plus en plus leur attention sur la question des envois de fonds en tant que preuve factuelle du potentiel des migrants de contribuer indirectement au développement de leur pays d'origine. Nous présenterons dans la présente section quelque éléments marquants en lien avec le phénomène des envois de fonds en Afrique.

La documentation empirique sur la contribution des envois de fonds au développement des pays d'origine des migrants produit des résultats composites. D'une part, ces transferts de fonds ont incontestablement un effet positif en termes d'atténuation de la pauvreté et des inégalités sociales dans les foyers et les communautés qui en bénéficient. De même, ces envois de fonds favorisent l'épargne et l'investissement et contribuent à consolider le système financier et la croissance économique du pays d'origine. D'un autre côté, ils peuvent avoir des effets négatifs, comme de contribuer à la réduction de la population active dans les communautés d'origine, réduction qui elle-même est un facteur aggravant de la pauvreté et des inégalités. De plus, le déplacement d'importants effectifs de population active vers d'autres secteurs génère de grandes contraintes sur l'économie, alourdissant l'impact d'autres facteurs tels que l'inflation, l'appréciation de la monnaie ou la perte de compétitivité. Il convient de noter que l'ampleur réelle des envois de fonds reste considérablement sous-estimée, en raison de la prolifération des réseaux informels par le canal desquels s'effectuent ces envois de fonds, par réaction aux coûts encore très élevés des transactions effectuées par les voies officielles et en raison de la situation, par nature incertaine, de nombreux migrants. Cela étant, il est aujourd'hui largement reconnu que les envois de fonds jouent un rôle essentiel dans le développement financier et l'investissement en Afrique. De nombreux pays ont en conséquence intégré dans leurs plans nationaux de développement des mesures tendant à ce que l'épargne de la diaspora puisse être mobilisée dans un cadre plus officiel et être mise à profit à des fins d'investissements publics.

De 2010 à 2017, le volume des envois de fonds en Afrique a augmenté de plus de 30 pour cent. En termes absolus, cette progression s'est chiffrée à 18 979,77 millions de dollars des États-Unis, ce qui jette une lumière particulière sur le potentiel que représente la diaspora comme catalyseur du développement pour de nombreux pays d'Afrique. Il y a eu un léger recul de 2014 à 2016, mais à partir de 2017, le montant total des transferts effectués par des migrants internationaux africains, y compris par des migrants vivant et travaillant hors d'Afrique, a atteint 75 747,40 millions de dollars des États-Unis (figure 26).

Les disparités sont considérables entre les pays d'Afrique en termes de montants reçus à travers ces transferts. Ainsi, en 2017, deux pays (le Nigéria et l'Égypte) ont été destinataires à eux deux d'un peu plus de 55 pour cent du total de ces transferts de fonds, et 12 pays (soit un peu plus d'un cinquième d'entre eux), dans lesquels sont inclus le Nigéria et l'Égypte, ont été destinataires de près de 90



pour cent de ces transferts (figure 27). Cas particulièrement frappant, celui de l'Éthiopie: en 2017, la Banque mondiale a estimé le flux des envois de fonds effectués à destination de l'Éthiopie à 800 millions de dollars des États-Unis sur la base des seuls transferts effectués officiellement; la Banque nationale de l'Éthiopie a également pris en considération les transferts effectués par des voies non officielles, estimés à près de 5,0 milliards de dollars pour la même année. Le volume des transferts effectués par des voies non officielles vers l'Éthiopie s'avère ainsi cinq fois plus élevé que celui des transferts effectués par des voies officielles (tableau A3).

Figure 26. Montants totaux des envois de fonds effectués par des migrants à destination de pays d'Afrique, 2010–2017 (en millions de dollars des États-Unis)

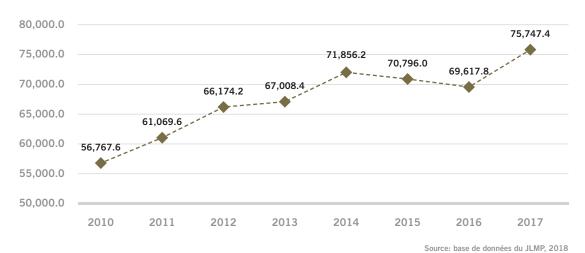


Figure 27. Répartition des envois de fonds effectués par les migrants entre les différents pays d'Afrique, 2017 (en pourcentage)

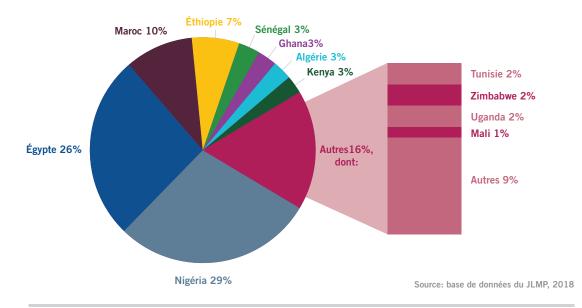
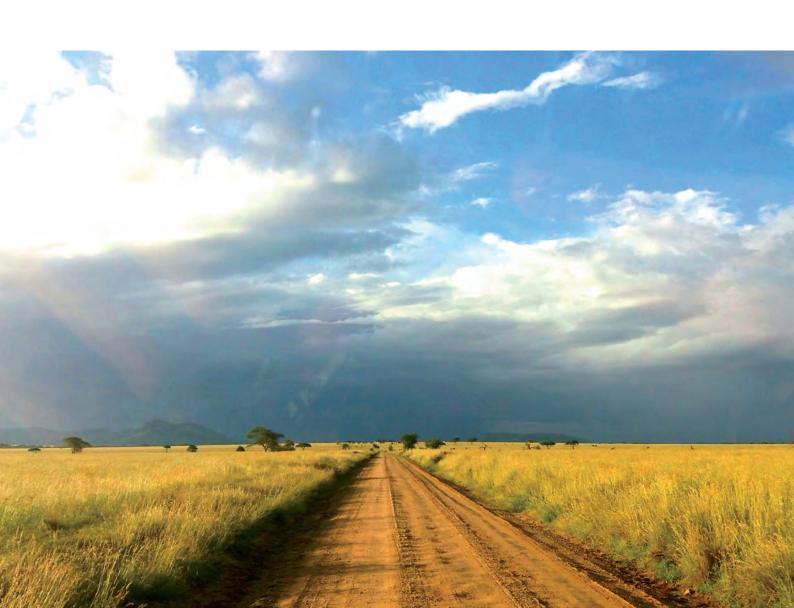


Tableau A3. Répartition des envois de fonds effectués par les migrants entre les différents pays d'Afrique, 2017 (en millions de dollars des États-Unis)

Nigéria	21975,00
<u>Égypte</u>	19982,66
Maroc	7467,19
Éthiopie	4951,72
Sénégal	2237,70
Ghana	2190,00
Algérie	2092,67
Kenya	1969,86
Tunisie	1903,37
Zimbabwe	1412,01
Uganda	1374,88
Mali	1039,90
Autres pays d'Afrique	7150,44

Source: base de données du JLMP, 2018



CHAPITRE 6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusions

Cette deuxième édition du Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique permet aux États membres de l'UA de disposer de données actualisées couvrant une période de 10 ans (2008-2017). Ces données sont susceptibles de les aider à concevoir, mettre en œuvre et gérer leur politique en matière de migration de main-d'œuvre. D'importants efforts ont été déployés chaque fois que cela a été possible pour ventiler les données par communauté économique régionale et par sexe. Le rapport donne une vue d'ensemble claire de la population totale, active et des stocks de migrants internationaux et de travailleurs migrants internationaux en Afrique au cours de la période considérée. Se concevant comme une source potentielle de préconisations, il devrait inciter les décideurs des différents pays d'Afrique à tenir compte des migrations de main-d'œuvre dans leurs programmes nationaux de développement.

Les principales conclusions qui émergent de ce rapport sont présentées ci-après de manière synthétique:

- Ce rapport fournit pour la première fois des estimations du stock de travailleurs migrants internationaux (dans la première édition, des estimations du stock des migrants internationaux étaient présentées séparément des estimations de la population active). En outre, les données ont été ventilées par sous-région et, dans une certaine mesure, en fonction des caractéristiques socio-démographiques prévalant dans certains pays.
- La population totale de l'Afrique était estimée à près de 1,2 milliards d'individus en 2017, avec un taux de croissance annuel moyen estimé à 2.8 pour cent entre 2008 et 2017. Cependant, cette croissance n'a pas été également répartie entre les différentes sous-régions: l'Afrique centrale (avec un taux de croissance annuel moyen de 3,6 pour cent) et l'Afrique de l'Ouest (3,1 pour cent) ont enregistré une croissance démographique plus rapide que l'Afrique de l'Est (2,7 pour cent), l'Afrique australe (2,6 pour cent) et l'Afrique du Nord (2,2 pour cent). Le Nigéria reste le pays le plus peuplé, comptant à lui seul 16,3 pour cent de la population totale du continent. Il représente également à lui seul la part de population la plus importante des deux principales communautés économiques régionales (CEN-SAD et CEDEAO).
- Le nombre total des migrants internationaux africains est passé de 13,3 millions en 2008 à 25,4 millions en 2017, soit une augmentation de 91,2 pour cent, qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 7,5 pour cent. La part représentée par les migrants internationaux dans le total de la population africaine est passée de 1,4 pour cent en 2008 à 2,0 pour cent en 2017. Cette augmentation confirme la contribution des migrants à l'évolution de la démographie dans leur pays d'accueil en Afrique. Les pays venant en tête en termes d'accueil de migrants internationaux sont l'Afrique du Sud (16,6 pour cent du total), la Côte d'Ivoire (8,9 pour cent), l'Ouganda (6,9 pour cent), le Nigéria (5,0 pour cent), l'Éthiopie (5,0 pour cent) et le Kenya (4,4 pour cent).
- Le nombre total des migrants inclus dans la population active (c'est-à-dire des travailleurs migrants) en Afrique était estimée à 14,4 millions en 2017, contre 7,5 millions en 2008, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 7,5 pour cent. Les travailleurs migrants de sexe masculin prennent une part prédominante dans cette progression, même si le nombre des travailleuses migrantes a progressé ces dernières années. Il y a lieu de remarquer que le nombre des travailleurs migrants progresse plus rapidement que celui de la population active dans les pays d'accueil (taux de croissance annuel moyen: 2,7 pour cent). L'augmentation des travailleurs migrants dans l'ensemble de l'Afrique exerce manifestement pour les pays d'accueil une contrainte supplémentaire sur leur marché de l'emploi, qui peine déjà à absorber les demandeurs d'emploi.
- La progression du nombre des travailleurs migrants dans l'ensemble de l'Afrique crée à l'évidence un surcroît de difficultés pour les pays d'accueil, par rapport à la capacité de leur marché de l'emploi d'absorber les demandeurs d'emploi.
- Comme dans la Charte africaine de la jeunesse, le présent rapport retient comme définition de la notion de «jeune» celle de toute personne âgée de 15 à 35 ans. Le nombre des jeunes travailleurs migrants en Afrique a plus que doublé- passant de 2,8 millions en 2008 à 5,8 millions en 2017. Cette année-là, les jeunes représentaient 40 pour cent des travailleurs migrants.

- Même si peu de pays disposent de données actualisées et de qualitées, le rapport offre un certain nombre de vues approfondies sur la situation des travailleurs migrants en situation d'emploi,. Dans les pays ayant communiqué des données, en 2016, la majeure partie des travailleurs migrants (84,3 pour cent) étaient d'une manière ou d'une autre en situation d'emploi, même si certains, cantonnés dans l'économie informelle, n'avaient pas accès à des conditions de travail décentes. Dans ces pays, toujours en 2016, les jeunes (c'est-à-dire les personnes âgées de 15 à 35 ans) représentaient 26,6 pour cent de l'ensemble des travailleurs migrants.
- Le secteur agricole (qui englobe les activités relevant de la pêche, de l'élevage, de la foresterie et d'autres activités apparentées à l'agriculture) a été le plus gros employeur de migrants en Afrique en 2016, ayant absorbé 24,9 pour cent de ces travailleurs. Après cela, toujours en 2016, les trois secteurs qui emploient le plus de travailleurs migrants étaient: les échanges commerciaux (commerce de gros, commerce de détail et services apparentés), avec 17,7 pour cent; l'administration publique (dont l'éducation, la santé et des services sociaux) avec 17,1 pour cent; et enfin, la construction, avec 10,4 pour cent. Ensemble, ces quatre secteurs ont ainsi absorbé à eux seuls plus de 74 pour cent des travailleurs migrants ayant occupé un emploi dans un pays d'accueil.
- La majorité (62,91 pour cent) des travailleurs migrants des pays ayant répondu au questionnaire exerçaient alors une activité ne nécessitant que peu de qualifications, dans des secteurs tels que l'agriculture, la foresterie ou la pêche ou dans des emplois tels que la conduite d'installations ou de machines, des emplois de personnel auxiliaire dans les activités tertiaires ou d'agent dans des activités de services ou de commerce.
- En 2017, le montant total des envois de fonds effectués à destination de leur pays d'origine par des travailleurs africains ayant accompli une migration internationale, y compris les travailleurs africains qui vivent et travaillent à l'extérieur de l'Afrique, s'élevait à 75, 74740 milliards de dollars des États-Unis, chiffre supérieur au total combiné de l'aide officielle au développement et de l'investissement étranger direct dont le continent a bénéficié. Pour les futures éditions du Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique, il y aurait lieu de prévoir une ventilation du montant de ces envois de fonds en fonction de la situation des travailleurs migrants au regard des règles de séjour dans le pays d'accueil.
- Les déficits de protection sociale qui affectent les migrants restent une source de préoccupation majeure et ces déficits appellent une grande attention de la part des décideurs, non seulement au niveau national mais aussi à celui des CER et de la CUA. Dans les futures éditions du rapport, il faudra inclure des données sur la portabilité dans le pays de destination des droits aux prestations acquis antérieurement par les travailleurs migrants.
- Considérant le caractère limité des données présentées dans ce rapport, il
 importe de souligner la nécessité de renforcer la méthodologie, en particulier la
 consolidation et l'harmonisation des données provenant de sources différentes
 (recensements de population; estimations semestrielles; enquêtes sur les
 ménages; données administratives). De plus, dans les prochaines éditions, il faudra
 combler les données manquantes en ce qui concerne d'une part, les travailleurs
 ayant émigré hors d'Afrique et d'autre part, les flux migratoires suivant divers
 corridors à l'intérieur du continent.

6.2 Recommandations

Ayant à l'esprit les conclusions de cette deuxième édition du *Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique* et les diverses contraintes ayant pesé sur l'analyse des données, nous pouvons formuler les recommandations suivantes:

À l'intention de l'Union africaine

- S'efforcer de mettre en place un cadre législatif, réglementaire et politique propre à rendre les migrations pour le travail bénéfiques pour toutes les parties prenantes.
- Poursuivre le renforcement de la capacité des États membres à répondre au questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre de manière approfondie et informée.
- Inciter les autorités nationales à s'investir plus activement dans la collecte et le traitement des données statistiques sur les migrations de main-d'œuvre.
- Renforcer les capacités des correspondants nationaux en matière de migration de main-d'œuvre.
- Assurer une coordination effective au niveau des CER de l'utilisation des sources administratives de données sur les migrations de main-d'œuvre.
- Mener au niveau des CER une enquête harmonisée sur les migrations de main-d'œuvre.
- Mettre en place un mécanisme proposant aux États membres une assistance technique dans la collecte de données sur les migrations de main-d'œuvre.
- Mettre en commun les bonnes pratiques en matière d'utilisation des sources administratives de données sur les migrations de main-d'œuvre.
- Élaborer un questionnaire détaillé sur la protection sociale des migrants.
- Soutenir l'Institut africain sur les envois de fonds dans son action de consolidation des données concernant les envois de fonds reçus dans les États membres.
- Créer une base de données sur les migrations de main-d'œuvre à l'échelle de l'Afrique.

À l'intention des communautés économiques régionales

- Suivre et coordonner dans leur périmètre d'influence la collecte des données sur les migrations de main-d'œuvre.
- Promouvoir l'utilisation des sources administratives de données sur les migrations de main-d'œuvre.
- Participer à une enquête harmonisée sur les migrations de main-d'œuvre au niveau des CER.

À l'intention des États membres des communautés économiques régionales

- Renforcer la collecte de données sur les migrations de main-d'œuvre couvrant tous les aspects pertinents, notamment les envois de fonds et la protection sociale des migrants, et en incorporant le module sur les migrations de main-d'œuvre dans le programme concernant les enquêtes sur les ménages.
- Associer les institutions concernées par la protection sociale à la collecte de données concernant la couverture des migrants.
- Adopter les bonnes pratiques dans l'utilisation des sources administratives de données sur les migrations de main-d'œuvre.
- Appliquer les nouvelles directives de l'OIT concernant les statistiques des migrations de main-d'œuvre adoptées par la 20e Conférence internationale des statisticiens du travail en octobre 2018.



BIBLIOGRAPHIE

- Rapport sur les statistiques de la migration de la main-d'œuvre en Afrique en 2015. Commission de l'Union africaine (CUA), Addis Abeba, 2017.
- 2018. Cadre de politique de l'UA sur les migrations pour l'Afrique pour la période 2018 - 2030. (Addis-Abeba).
- Flahaux, M.-L.; De Haas, H. *African migration: trends, patterns, drivers,* in *Comparative Migration Studies*, Vol. 4, 2016.
- Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, adoptée par la 19e Conférence internationale des statisticiens du travail. BIT, Genève, 2–11 octobre 2013.
- 2015. Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleuses et les travailleurs migrants. Résultats et méthodologie. Gros plan sur les travailleuses et les travailleurs domestiques migrants. BIT, Genève, 2015
- 2016. Social protection for domestic workers: Key policy trends and statistics, Social Protection Policy Papers, n° 16 (Genève, BIT, 2016, non disponible en français).
- 2017. Rapport mondial sur la protection sociale. Protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable 2017–2019. BIT (Genève) 2017.
- 2018a. Directives concernant les statistiques des migrations internationales de maind'œuvre (CIST/20/2018/Directives). 20e Conférence internationale des statisticiens du travail. BIT, Genève, 10–19 octobre 2018.
- 2018b. Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleuses et les travailleurs migrants. résultats et méthodologie. BIT, Genève, 2018.

International transactions in remittances: Guide for compilers and users. Fond monétaire international. (Washington, DC) 2009.

Lubambu, K.M.K. *The impacts of remittances on developing countries*. Union européenne, 2014.

Ozel, M.H.; Popova, N.; Lee, J.; Cholewinski, R. 2017. "Chapter 4: Work", in Global Migration Group: Handbook for improving the production and use of migration data for development (Washington, DC, Global Knowledge Partnership for Migration and Development), pp. 33–40.

Institut de statistique de l'UNESCO (UIS). Classification internationale type de l'éducation 2011 (CITE 2011). Montréal, 2012.

Génération 2030 Afrique 2.0. Favoriser les investissements dans l'enfance pour bénéficier du dividende démographique. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). New York, 2017.

Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales. Première révision. Études statistiques. Organisation des Nations Unies. Département des affaires économiques et sociales (DAES ONU). Division de statistique. Série M, n° 58, Rev. 1 (ST/ESA/STAT/SER.M/58/Rev.1), New York, 1999.

- 2008. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI). Révision 4. Études statistiques. Série M n° 4/Rev.4 (ST/ESA/STAT/SER.M/4/Rev.4), New York, 2008.
- 2016. Youth and migration, Youth Issue Briefs (New York).
- 2017a. Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat. Études statistiques. Troisième révision. ONU. Département des affaires économiques et sociales. Division de statistique. New York, 2017.
- 2017b. Handbook on measuring international migration through population censuses (New York).
- Perspectives de la population mondiale 2019. ONU. Département des affaires économiques et sociales, New York.

Remittances and economic development in Somalia: An overview. Social Development Papers, no. 38. Banque mondiale, Washington, DC, 2006.



ANNEXE I. TABLEAUX DE DONNÉES

Tableau P1: Répartition de la **population**, par sexe, sous-région et année, estimations (en milliers)

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	AFRIQUE	944 433	971 119	999 467	1 028 743	1 058 037	1 089 018	1 118 992	1 150 291	1 181 709	1 215 953
	Afrique centrale	105 400	109 225	113 206	117 701	121 798	126 047	130 462	135 801	140 904	145 530
- + - -	Afrique de l'Est	265 106	272 403	279 577	286 926	294 234	304 323	312 277	320 588	329 334	338 133
lotal	Afrique du Nord	157 155	160 613	164 130	167 446	171 282	174 302	177 791	181 329	184 780	190 834
	Afrique australe	134 902	138 346	141 898	146 282	149 961	153 817	157 609	161 640	165 835	170 081
	Afrique de l'Ouest	281 870	290 531	300 655	310 388	320 761	330 529	340 854	350 933	360 855	371 375
	AFRIQUE	471 923	485 233	499 377	513 963	528 579	544 012	228 960	574 554	590 212	607 312
	Afrique Centrale	53 291	55 218	57 222	59 485	61 547	63 685	65 905	929 89	71 143	73 475
9	Afrique de l'Est	131 880	135 499	139 056	142 706	146 334	151 323	155 271	159 396	163 732	168 093
попппея	Afrique du Nord	80 460	82 225	84 020	85 716	87 669	89 216	90 993	92 799	94 560	97 652
	Afrique australe	64 642	66 289	67 988	70 082	71 842	73 688	75 501	77 430	79 438	81 470
	Afrique de l'Ouest	141 650	146 002	151 090	155 975	161 187	166 100	171 290	176 352	181 339	186 621
	AFRIQUE	472 510	485 886	200 000	514 780	529 458	545 006	560 032	575 737	591 498	608 641
	Afrique Centrale	52 108	54 007	55 984	58 216	60 251	62 362	64 557	67 225	69 762	72 055
	Afrique de l'Est	133 226	136 904	140 521	144 220	147 900	153 000	157 006	161 192	165 602	170 040
Leimines	Afrique du Nord	76 695	78 388	80 110	81 730	83 613	85 086	86 798	88 530	90 220	93 182
	Afrique australe	70 260	72 057	73 910	76 200	78 119	80 129	82 108	84 210	86 397	88 611
	Afrique de l'Ouest	140 220	144 530	149 565	154 414	159 574	164 429	169 564	174 580	179 516	184 753

Afrique centrale	Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, São Tomé-et-Principe, Tchad
Afrique de l'Est	Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Sud Soudan, République-unie de Tanzanie
Afrique du Nord	Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie
Afrique australe	Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Zambie, Zimbabwe
Afrique de l'Ouest	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo

Source: base de données du JLMP, 2018

Tableau P2: Répartition de la **population en âge de travailler**, par sexe, sous-région et année, estimations (en milliers)

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	AFRIQUE	509 452	523 564	538 267	554 759	570 849	587 021	604 378	623 139	640 782	662 469
	Afrique Centrale	57 106	59 167	62 657	65 153	67 486	69 885	72 380	75 405	77 784	84 157
	Afrique de l'Est	142 119	146 028	149 564	153 983	158 504	162 810	168 579	173 317	178 331	183 084
lotal	Afrique du Nord	95 727	97 819	99 946	101 774	104 437	106 842	108 011	111 485	113 653	117 031
	Afrique australe	80 201	82 164	84 188	696 98	89 367	91 746	94 007	96 508	99 270	101 821
	Afrique de l'Ouest	134 299	138 385	143 257	148 272	152 576	157 328	161 990	167 054	171 744	176 711
	AFRIQUE	258 258	265 402	273 105	280 793	284 899	294 454	303 419	309 821	317 841	329 606
	Afrique Centrale	29 028	30 067	31 849	33 110	34 292	35 508	36 772	38 441	39 661	42 773
	Afrique de l'Est	69 957	71 879	73 889	75 578	78 548	80 400	83 826	84 989	87 462	89 783
	Afrique du Nord	51 319	52 444	53 589	54 409	55 769	57 019	57 546	59 387	60 491	62 293
	Afrique australe	38 068	38 998	39 956	41 305	42 679	43 876	44 776	45 947	47 299	48 511
	Afrique de l'Ouest	69 887	72 014	74 449	77 065	74 643	78 089	80 420	81 022	82 406	84 967
	AFRIQUE	251 194	258 162	265 880	274 685	286 441	293 719	301 626	313 983	323 464	335 570
	Afrique Centrale	28 078	29 101	30 808	32 043	33 194	34 377	35 608	36 964	38 123	41 384
	Afrique de l'Est	72 163	74 149	75 675	78 405	79 956	82 409	84 753	88 328	698 06	93 301
SELLIES Lectures	Afrique du Nord	44 408	45 375	46 357	47 365	48 668	49 824	50 464	52 098	53 162	54 737
	Afrique australe	42 133	43 167	44 232	45 664	46 688	47 870	49 231	50 561	51 972	53 310
	Afrique de l'Ouest	64 412	66 371	808 89	71 208	77 933	79 239	81 570	86 032	89 339	92 837

Afrique centrale	Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo, Democratic Republic of the Congo, Equatorial Guinea, Gabon, Sao Tome and Principe
Afrique de l'Est	Comoros, Djibouti, Eritrea, Ethiopia, Kenya, Madagascar, Mauritius, Rwanda, Seychelles, Somalia, South Sudan, Sudan, United Republic of Tanzania, Uganda
Afrique du Nord	Algeria, Egypt, Libya, Mauritania, Morocco, Tunisia
Afrique australe	Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibia, South Africa, Zambia, Zimbabwe
Afrique de l'Ouest	Benin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, the Gambia, Ghana, Guinea, Guinea-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Senegal, Sierra Leone, Togo

Source: base de données du JLMP, 2018

Tableau P3: Répartition de la **population active**, par sexe, sous-région et année, estimations (en milliers)

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	340 402	350 068	360 647	370 813	380 865	391 077	399 428	412 935	424 023	433 812	1 215 953
	28 677	29 757	31 676	31 980	33 128	34 330	35 819	37 532	39 185	42 048	145 530
- T	99 095	101 860	104 866	107 804	109 447	113 867	117 936	121 305	124 487	127 844	338 133
lotal	50 821	51 944	53 092	53 472	54 669	56 185	55 987	57 144	57 656	59 347	190 834
	50 795	52 119	53 485	55 258	57 890	59 903	61 809	64 041	200 99	64 196	170 081
	111 014	114 389	118 321	122 299	125 732	127 201	127 625	132 913	136 688	140 517	371 375
	198 605	204 225	210 330	215 942	216 719	223 704	228 980	234 006	239 253	245 387	607 312
	17 879	18 536	19 615	19 884	20 578	21 293	22 161	23 109	24 073	25 595	73 475
	53 575	55 103	26 763	58 348	29 580	61 797	63 953	65 748	67 315	69 147	168 093
Tommes	39 295	40 175	41 075	41 405	42 217	43 091	42 834	43 567	44 013	45 315	97 652
	26 482	27 158	27 855	28 697	29 717	30 647	31 590	32 719	33 707	33 275	81 470
	61 375	63 254	65 430	67 611	64 628	67 032	68 345	68 864	70 146	71 308	186 621
	141 797	145 842	150 317	154 871	164 146	167 373	170 449	178 929	184 771	188 425	608 641
	10 799	11 221	12 061	12 096	12 550	13 037	13 658	14 424	15 112	16 454	72 055
	45 520	46 757	48 103	49 456	49 867	52 070	53 983	25 556	57 172	58 696	170 040
remmes	11 526	11 769	12 017	12 068	12 452	13 094	13 152	13 577	13 642	14 031	93 182
	24 313	24 961	25 630	26 561	28 173	29 257	30 219	31 322	32 300	30 921	88 611
	49 639	51 135	52 892	54 687	61 103	60 169	59 280	64 049	66 542	69 208	184 753

Afrique centrale	Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo, Democratic Republic of the Congo, Equatorial Guinea, Gabon, Sao Tome and Principe
Afrique de l'Est	Comoros, Djibouti, Eritrea, Ethiopia, Kenya, Madagascar, Mauritius, Rwanda, Seychelles, Somalia, South Sudan, Sudan, United Republic of Tanzania, Uganda
Afrique du Nord	Algeria, Egypt, Libya, Mauritania, Morocco, Tunisia
Afrique australe	Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibia, South Africa, Zambia, Zimbabwe
Afrique de l'Ouest	Benin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, the Gambia, Ghana, Guinea, Guinea-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Senegal, Sierra Leone, Togo



Tableau P4: Taux de participation à la population active, par sexe, sous-région et année, estimations (en pourcentages)

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	AFRIQUE	8.99	6.99	67.0	8.99	66.7	9.99	66.1	66.3	66.2	65.5
	Afrique Centrale	57.0	57.1	57.1	56.2	56.3	56.3	55.8	55.9	55.9	26.0
- T	Afrique de l'Est	59.1	59.2	59.4	59.4	29.0	29.7	59.8	6.63	59.8	59.9
lotal	Afrique du Nord	53.0	53.0	53.1	52.8	52.7	52.8	52.2	52.2	51.7	51.7
	Afrique australe	64.4	64.4	64.4	64.4	9.59	8.99	66.5	66.7	67.0	63.0
	Afrique de l'Ouest	67.7	67.7	67.7	67.7	67.7	65.7	63.5	64.5	65.0	64.7
	AFRIQUE	6.97	6.97	77.0	76.9	76.1	76.0	75.5	75.5	75.3	74.4
	Afrique Centrale	0.89	68.2	68.3	67.3	67.4	67.5	0.79	2.99	9.99	9.99
	Afrique de l'Est	70.5	9.07	70.7	71.0	70.3	71.1	7.07	71.5	71.3	71.4
	Afrique du Nord	72.9	73.0	73.2	72.9	72.8	72.7	71.3	71.0	70.8	70.8
	Afrique australe	71.3	71.3	71.2	71.1	71.3	71.5	72.3	72.9	72.5	69.4
	Afrique de l'Ouest	75.8	75.8	75.8	75.8	75.8	74.3	73.3	73.4	74.5	72.1
	AFRIQUE	56.4	56.5	26.7	56.5	57.4	57.2	9.99	57.1	57.2	9.99
	Afrique Centrale	46.1	46.0	45.9	45.1	45.2	45.2	44.6	45.1	45.3	45.4
	Afrique de l'Est	48.1	48.1	48.4	48.3	48.0	48.6	49.3	48.7	48.8	48.8
אם בו	Afrique du Nord	32.2	32.2	32.1	32.1	32.2	33.1	32.7	33.5	31.9	31.9
	Afrique australe	58.1	58.1	58.1	58.2	9.09	62.6	61.3	61.1	62.1	57.1
	Afrique de l'Ouest	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	27.7	54.5	56.4	56.3	26.0

ale Sao Tome and Principe	St Comoros, Djibouti, Eritrea, Ethiopia, Kenya, Madagascar, Mauritius, Rwanda, Seychelles, Somalia, South Sudan, S	ord Algeria, Egypt, Libya, Mauritania, Morocco, Tunisia	ale Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibia, South Africa, Zambia, Zimbabwe	Senegal, Sierra Leone, Togo
Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Ouest

Source: base de données du JLMP, 2018

Tableau M1: Répartition de l'**ensemble des migrants**, par sexe, sous-région et année, estimations (en milliers)

		2008	2012	2017
	AFRIQUE	13 304	15 409	25 441
	Afrique Centrale	1 807	1 979	3 201
Total	Afrique de l'Est	2 908	3 579	6 780
TOTAL	Afrique du Nord	1 097	1 270	1 837
	Afrique australe	2 172	2 491	6 684
	Afrique de l'Ouest	5 319	6 090	6 939
	AFRIQUE	7 133	8 197	13 506
Hommes	Afrique Centrale	918	1 001	1 649
	Afrique de l'Est	1 480	1 822	3 423
	Afrique du Nord	695	796	1 136
	Afrique australe	1 182	1 356	3 646
	Afrique de l'Ouest	2 858	3 223	3 653
	AFRIQUE	6 171	7 212	11 934
	Afrique Centrale	889	978	1 552
Femmes	Afrique de l'Est	1 429	1 757	3 357
remines	Afrique du Nord	402	475	701
	Afrique australe	990	1 135	3 038
	Afrique de l'Ouest	2 462	2 867	3 286

Afrique centrale	Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, São Tomé-et-Principe, Tchad
Afrique de l'Est	Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Sud Soudan, République-unie de Tanzanie
Afrique du Nord	Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie
Afrique australe	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie, Zimbabwe
Afrique de l'Ouest	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo

Tableau M2: Répartition des migrants en âge de travailler, par sexe, sous-région et année, estimations (en milliers)

		2008	2012	2017
	AFRIQUE	10 290	11 782	19 655
	Afrique centrale	1 331	1 456	2 398
Total	Afrique de l'Est	2 150	2 657	4 971
TOTAL	Afrique du Nord	900	1 044	1 498
	Afrique australe	1 850	2 120	5 672
	Afrique de l'Ouest	4 060	4 506	5 117
	AFRIQUE	5 629	6 388	10 649
Hommes	Afrique centrale	681	740	1 249
	Afrique de l'Est	1 094	1 353	2 519
	Afrique du Nord	586	671	950
	Afrique australe	1 026	1 177	3 169
	Afrique de l'Ouest	2 243	2 447	2 763
	AFRIQUE	4 661	5 395	9 006
	Afrique centrale	650	715	1 149
Femmes	Afrique de l'Est	1 056	1 304	2 452
renimes	Afrique du Nord	314	373	548
	Afrique australe	824	943	2 503
	Afrique de l'Ouest	1 817	2 059	2 354

Afrique centrale	Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, São Tomé-et-Principe, Tchad
Afrique de l'Est	Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Sud Soudan, République-unie de Tanzanie
Afrique du Nord	Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie
Afrique australe	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie, Zimbabwe
Afrique de l'Ouest	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo



Tableau M3: Répartition **des travailleurs migrants**, par sexe, sous-région et année, estimations (en milliers)

		2008	2012	2017
	AFRIQUE	7 514	8 605	14 401
	Afrique Centrale	966	1 057	1 744
Total	Afrique de l'Est	1 561	1 929	3 608
TOTAL	Afrique du Nord	667	773	1 108
	Afrique australe	1 352	1 550	4 197
	Afrique de l'Ouest	2 967	3 296	3 744
	AFRIQUE	4 391	4 964	8 303
Hommes	Afrique centrale	531	577	974
	Afrique de l'Est	853	1 056	1 965
	Afrique du Nord	457	523	741
	Afrique australe	800	918	2 479
	Afrique de l'Ouest	1 749	1 890	2 144
	AFRIQUE	3 123	3 641	6 098
	Afrique centrale	435	479	770
Femmes	Afrique de l'Est	707	874	1 643
remines	Afrique du Nord	210	250	367
	Afrique australe	552	632	1 718
	Afrique de l'Ouest	1 218	1 406	1 600

Afrique centrale	Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, São Tomé-et-Principe, Tchad
Afrique de l'Est	Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Sud Soudan, République-unie de Tanzanie
Afrique du Nord	Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie
Afrique australe	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie, Zimbabwe
Afrique de l'Ouest	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo



Tableau M4: Répartition **des jeunes travailleurs migrants** (de 15 à 35 ans), par sexe, sous-région et année, estimations (en milliers)

		2008	2012	2017
	AFRIQUE	2 832	3 460	5 760
	Afrique centrale	348	384	649
Total	Afrique de l'Est	590	718	1 318
Total	Afrique du Nord	249	291	417
	Afrique australe	511	588	1 706
	Afrique de l'Ouest	1 134	1 479	1 669
	AFRIQUE	1 599	1 954	3 287
	Afrique centrale	188	207	362
Hamanaa	Afrique de l'Est	319	388	710
Hommes	Afrique du Nord	169	195	277
	Afrique australe	304	350	1 013
	Afrique de l'Ouest	618	814	925
	AFRIQUE	1 233	1 505	2 473
	Afrique centrale	159	177	287
Famous s	Afrique de l'Est	271	329	608
Femmes	Afrique du Nord	80	96	140
	Afrique australe	207	238	693
	Afrique de l'Ouest	516	665	744

Afrique centrale	Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, São Tomé-et-Principe, Tchad
Afrique de l'Est	Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Sud Soudan, République-unie de Tanzanie
Afrique du Nord	Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie
Afrique australe	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie, Zimbabwe
Afrique de l'Ouest	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo



ANNEXE II. DÉFINITIONS ET CLASSIFICATIONS EMPLOYÉES DANS LE RAPPORT

Définitions des concepts clés

Population résidente

La «population résidente» comprend les individus de tous âges qui résident habituellement dans le pays, sans distinction de sexe, d'ascendance nationale, de citoyenneté ou quant à l'emplacement géographique de leur lieu de travail. Sont inclus les personnes apatrides et les non ressortissants qui sont résidents à titre habituel sans titre de séjour. Sont également inclus certains résidents habituels qui travaillent à l'extérieur du pays (par exemple: les travailleurs frontaliers; les travailleurs saisonniers; les autres travailleurs effectuant des migrations de courte durée; les travailleurs bénévoles et les nomades) (OIT, 2018a).

Résidence habituelle

Les termes «résidence habituelle» désignent dans les recensements de population le lieu où une personne a vécu de manière continue pendant la majeure partie (c'est-à-dire au minimum six mois et un jour) des 12 mois ayant précédé le recensement, n'étant pas comprises en cela les absences temporaires pour congés ou les déplacements professionnels (DAES ONU, 2017a).

Résident habituel

Ce terme désigne un individu qui vit ou entend vivre en un lieu ou dans un pays de manière continue pendant la majeure partie (c'est-à-dire au minimum six mois et un jour) d'une période de 12 mois, n'étant pas comprises en cela les absences temporaires pour congés ou les déplacements professionnels.

Population jeune

Dans le présent rapport, les «jeunes» désignent les individus âgés de 15 à 35 ans (inclusivement).

Population en âge de travailler

Aux fins de la détermination de la «population en âge de travailler»: a) l'âge seuil doit être déterminé sur la base de âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail et des dérogations admises en la matière par la réglementation ou la législation nationale, ou bien de l'âge auquel prend fin la scolarité obligatoire; b) aucune limite supérieure d'âge ne devrait être fixée, de manière à pouvoir couvrir l'intégralité de l'activité laborieuse de la population adulte et permettre d'étudier les modalités et de la transition entre vie active et retraite (OIT, 2013).

Pour assurer la comparabilité internationale, la population en âge de travailler est définie dans le présent rapport comme étant tous les individus ayant atteint l'âge légal d'admission au travail ou à l'emploi, soit de 15 ans et plus.

Population active

La population active comprend tous les individus en âge de travailler (c'est-à-dire de 15 ans et plus) et qui sont soit en situation d'emploi soit au chômage (c'est-à-dire qui n'étaient pas en situation d'emploi, disponibles pour un emploi et disposés à le prendre) au cours de la période de référence (les sept derniers jours) (OIT, 2013).

Personne en emploi

Ces termes désignent une personne en âge de travailler qui, pendant une courte période de référence, a exercé contre rémunération ou moyennant profit une activité de production de biens ou de prestations de services (OIT, 2013).

Migrant international

Cette expression désigne toute personne qui change de pays de résidence habituelle (DAES ONU, 1998).

Travailleurs migrants internationaux

Ce concept permet de mesurer le lien au marché de l'emploi entretenu à un moment donné par les travailleurs ayant immigré dans un pays, sans considération du but initial de leur migration, ainsi que ce même lien entretenu par d'autres personnes qui ne sont pas résidentes habituelles du pays considéré mais participent à son marché de l'emploi. À des fins statistiques, les «travailleurs migrants internationaux» se définissent comme étant toutes les personnes en âge de travailler ayant effectué une telle migration qui sont résidentes habituelles du pays concerné par l'étude et qui, au cours d'une période de référence spécifique, ont été incluses dans sa population active, étant en situation d'emploi ou au chômage (OIT, 2018a).

Stock de migrants internationaux

Le stock de migrants internationaux comprend toutes les personnes qui ont changé de pays de résidence habituelle, c'est-à-dire qui ont passé au moins une année de leur vie dans un pays autre que celui dans lequel ils vivent au moment de la collecte des données (DAES ONU, 2017a).

Immigration internationale

Cette expression désigne le fait de tout individu qui: a) entre dans un pays en en franchissant la frontière; b) était avant cela résidant habituel d'un autre pays ou qui n'est pas résidant habituel du pays d'accueil lorsqu'il entre dans ce dernier; et c) qui séjourne depuis au moins un an dans le pays de destination ou qui entend y séjourner au moins un an (DAES ONU, 2017b).

Émigration internationale

Cette expression désigne le fait de tout individu qui: a) sort d'un pays en en franchissant la frontière; b) était avant cela résidant habituel de ce pays; et c) séjourne ou entend séjourner pendant au moins un an dans un autre pays (DAES ONU, 2017b).

Stock des immigrés

Le stock des immigrés est le nombre des personnes immigrées dans un pays à un moment déterminé, ou le stock des personnes qui ont passé au moins un an de leur vie dans un pays autre que celui dans lequel ils résident au moment considéré depuis au moins un an, ou qui entendent y vivre pendant au moins un an (DAES ONU, 2017b).

Flux international de migrants

Le flux international de migrants est le nombre des migrants qui sont entrés dans un pays donné et de ceux qui en sont sortis au cours d'une période considérée, laquelle est en règle générale d'une année civile (DAES ONU, 2017b).

Flux international d'immigrés

Le flux international d'immigrés est le nombre des immigrés venant de l'étranger qui entrent dans un pays donné au cours d'une période spécifique, laquelle est en règle générale d'une année civile (DAES ONU, 2017b).

Flux international d'émigrés

Le flux international d'émigrés est le nombre des émigrés ayant quitté un pays donné au cours d'une période spécifique, laquelle est en règle générale d'une année civile (DAES ONU, 2017b).

Transferts personnels

Ces termes désignent tout transfert courant en nature ou en espèces effectué ou reçu par un membre d'un ménage de résidents à destination ou en provenance d'un membre d'un ménage de non-résidents. Les transferts personnels incluent tous les transferts courants effectués entre individus résidents et individus non-résidents.

Classifications utilisées

ÉDUCATION

Aux fins du présent rapport, le niveau d'instruction atteint a été exprimé par les catégories «faible», «moyen» et «supérieur» sur la base de la Classification internationale type de l'éducation de 1997 (CITE 97) ou bien sur la base de celles de 2011 (CITE 2011). Ce classement reflète celui des études réalisées antérieurement par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et d'autres organismes internationaux. Une subdivision supplémentaire a été introduite pour distinguer les individus n'ayant reçu aucune instruction quelle qu'elle soit (c'est-à-dire, ceux qui n'ont pas bénéficié d'une instruction primaire) au sein de la catégorie «faible». Des précisions sur la CITE 97 et la CITE 2011 sont données dans la classification de l'ISU de 2012.

Niveau d'éducation atteint, selon la codification de la CITE 2011 ou de la CITE 97

Éducation	Codification CITE 2011	Codification CITE 97	Description (selon la CITE 2011)
	0	0	Inférieur à l'enseignement primaire
	01		N'a jamais participé à un programme éducatif
	02	0	Éducation de la petite enfance limitée
de base	03		Scolarisation primaire limitée (sans achèvement de niveau)
	1	1	Enseignement primaire
	2	2	Premier cycle de l'enseignement secondaire
intermédiaire	3	3	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire
intermediaire	4	4	Enseignement post-secondaire non supérieur
	5	5	Enseignement supérieur de cycle court
<i>t</i>	6		Niveau licence ou équivalent
supérieure	7		Niveau master ou équivalent
		6	Niveau doctorat ou équivalent

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

On a utilisé le «niveau supérieur d'agrégation SCN/CITI A*10» pour la classification des secteurs économiques sur la base de la quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rev.4)) (DAES ONU, 2008). Comme illustré dans le tableau ci-dessous, il consiste en dix catégories (de 1 à 10) et une sous catégorie (2a).

Niveau supérieur d'agrégation SCN/CITI A*10

A*10	CITI, Rev.4 Sections	CITI, Rev.4 Divisions	Description
1	А	01–03	Agriculture, sylviculture et pêche
2	B, C, D et E	05–39	Activités de fabrication; activités extractives et autres activités industrielles
2 a	С	10–33	Dont: activités de fabrication
3	F	41–43	Construction
4	G, H et I	45–56	Commerce de gros et de détail; transport et entreposage; activités d'hébergement et de restauration
5	J	58-63	Information et communication
6	K	64–66	Activités financières et d'assurances
7	L	68	Activités immobilières
8	M et N	69-82	Activités professionnelles, scientifiques et techniques; activités de services administratifs et d'appui
9	O, P et Q	84–88	Administration publique; défense; sécurité sociale et obligatoire; éducation; santé et action sociale
10	R, S, T et U	90-99	Autres activités de services

PROFESSION

On utilise dans le présent rapport la version la plus récente (2008) de la Classification internationale type des professions, désignée communément CITP-08, qui remplace la précédente, désignée CITP-88. Les fiches techniques et des tables de conversion sont disponibles en ligne, à l'adresse: www.ilo.org/public/english/bureau/stat/isco/isco08/. Les offices nationaux de statistiques peuvent communiquer leurs données en utilisant soit la CITP-08, soit la CITP-88, comme illustré dans les tableaux ci-dessous:

Classification internationale type des professions, 2008 (CITP-08)

CITP-08	Grands groupes
1	Directeurs, cadres de direction et gérants
2	Professions intellectuelles et scientifiques
3	Professions intermédiaires
4	Employés de type administratif
5	Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs
6	Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
7	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
8	Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage
9	Professions élémentaires
0	Professions militaires

Classification internationale type des professions, 1988 (CITP-88)

 CITP-88	Grands groupes	er		

ANNEXE III. PROCÉDURE D'IMPUTATION POUR LES DONNÉES MANQUANTES

Imputation des données manquantes concernant la population totale

La population totale sert de grandeur de référence pour toutes les autres statistiques connexes qui se rapportent à la population, y compris à des fins d'étalonnage lorsqu'il s'agit d'ajuster les valeurs estimatives de plusieurs autres variables. Au cours du présent cycle de collecte de données, le taux de réponse concernant la population totale a été élevé. Toutefois, pour quelques pays les données manquaient pour certaines années. Il a alors été procédé à une imputation des données manquantes concernant la population. Cela a été le cas par exemple pour l'Angola, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal, les Seychelles et le Sud-Soudan pour l'année 2017. Un modèle géométrique a été utilisé pour imputer les valeurs manquantes sur la base des taux annuels moyens de croissance de la population à partir de la période pour laquelle les données étaient disponibles. La population P à l'instant t a été calculée en appliquant la formule:

$$Pt = Po(1-r)^t$$

Imputation de la répartition de la population par sexe

Les données concernant la population ventilées par sexe qui manquaient ont été imputées en utilisant cette grandeur exprimée sous forme de ratio pour l'année *i* pour décomposer la population cible par sexe pour l'année *i+1*.

Imputation des données manquantes concernant la population en âge de travailler

La part représentée par la population en âge de travailler (personnes de 15 ans et plus) sur la population totale a été calculée pour l'année *i* au moyen des données disponibles, en appliquant la formule:

$$\frac{\textit{Population âgée de 15 ans et plus}}{\textit{population totale du pays}} \times 100$$

et le résultat a ensuite été utilisé pour imputer les données manquantes pour l'année suivante *i+1*.

Imputation des données manquantes concernant la population active

Le taux de participation à la population active a été calculé pour l'année i au moyen des données disponibles, en appliquant la formule:

$$\frac{Personnes\ en\ emploi\ +\ personnes\ au\ chômage}{Total\ des\ personnes\ constituant\ la\ population\ active}\times\ 100$$

et le résultat a ensuite été utilisé pour imputer les données manquantes pour l'année suivante *i+1*.

Imputation des données manquantes concernant les jeunes (personnes de 15 à 35 ans) dans la population active

La part représentée par les jeunes dans la population active a été calculée pour l'année *i* au moyen des données disponibles, en appliquant la formule:

$$\frac{\textit{Jeunes inclus dans la population active}}{\textit{Total des personnes constituant la population active}} \times 100$$

et le résultat a ensuite été utilisé pour imputer les données manquantes pour l'année suivante i+1.

Imputation des données manquantes concernant la population migrante internationale

$$R_{2005-2010} = 100 = \frac{Migrants\ en\ 2010}{Migrants\ en\ 2005}$$

$$R_{2010-2015} = 100 = \frac{Migrants in 2015}{Migrants in 2010}$$

$$R_{2015-2017} = 100 = \frac{Migrants in 2017}{Migrants in 2015}$$

Les données de référence utilisées sont les estimations établies par la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies pour les années 2005, 2010, 2015 et 2017 (DAES ONU, 2017b). Les ratios suivants ont été utilisés comme coefficients d'ajustement lors de l'imputation des données manquantes:

La moyenne géométrique de ces trois ratios a été utilisée pour obtenir un coefficient d'ajustement moyen, lequel a ensuite servi de multiplicateur pour déterminer les stocks de migrants au cours des années (n + 1) ou bien de déflateur pour déterminer les stocks de migrants au cours des années (n-1).

Imputation des données manquantes concernant la population active en âge de travailler

La part représentée par la population active en âge de travailler (personnes de 15 ans et plus) dans la population migrante totale a été calculée pour l'année i au moyen des données disponibles, en appliquant la formule:

Population migrante constituée des personnes de 15 ans et plus
$$\frac{\text{Population migrante totale}}{\text{Population migrante totale}} \times 100$$

et le résultat a ensuite été utilisé pour imputer les données manquantes pour l'année suivante i+1.

Imputation des données manquantes concernant les migrants inclus dans la main-d'œuvre («travailleurs migrants»)

La part représentée par les migrants dans la maind'œuvre en âge de travailler a été calculée pour l'année *i* au moyen des données disponibles, en appliquant la formule:

 $\frac{\textit{Migrants inclus dans la main-d'œuvre}}{\textit{Total des migrants dans la population active}} \times 100$

et le résultat a ensuite été utilisé pour imputer les données manquantes pour l'année suivante i+1.

Imputation des données manquantes concernant les jeunes travailleurs migrants (de 15 à 35 ans)

La part représentée par les jeunes travailleurs migrants (personnes de 15 à 35 ans) dans la maind'œuvre au sein de la maind'œuvre migrante totale a été calculée pour l'année i au moyen des données disponibles, en appliquant la formule:

 $\frac{\textit{Jeunes migrants inclus dans la main-d'œuvre}}{\textit{Total des migrants inclus dans la main-d'œuvre}} \times 100$

et le résultat a ensuite été utilisé pour imputer les données manquantes pour l'année suivante i+1.

Imputation des données manquantes concernant les migrants en emploi

Très peu de pays ont communiqué des données en ce qui concerne les travailleurs migrants en emploi. Les données manquantes relatives au type d'activités, à la situation dans l'emploi et au niveau éducatif de ces travailleurs ont été imputées en utilisant une base de référence pour les caractéristiques de la main-d'œuvre dans le pays concerné.

Envois de fonds

Quelques pays seulement ont communiqué des données en ce qui concerne le montant total des envois de fonds de l'étranger qu'ils ont enregistrées au cours de la période de référence 2010–2017. Dans les cas où le pays a communiqué des données exprimées en monnaie locale, le taux de change officiel au début de l'année considérée a été utilisé pour convertir ces montants en dollars des États-Unis. Les données de la Banque mondiale relatives à ces envois de fonds ont été utilisées pour certains pays n'ayant pas communiqué de données.

ANNEXE IV.

LISTE DES PAYS INCLUS DANS UNE DES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

Afrique du Sud
Algérie
Angola
Bénin
Botswana
Burkina Faso
Burundi
Cabo Verde
Cameroun
République Centrafri-
caine
Comores
Congo
Côte d'Ivoire
Djibouti
République démocratique
du Congo
Égypte
Érythrée
Eswatini
Éthiopie
Gabon
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Kenya
Lesotho

Libéria

Libye
Madagascar
Malawi
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mozambique
Namibie
Niger
Nigéria
Ouganda
Rwanda
São Tomé-et-Principe
Sénégal Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Soudan du Sud
République-unie de
Tanzanie
Tchad
Togo
Tunisie
Zambie
Zimbabwe



ANNEXE V.

LISTE DES PAYS FAISANT PARTIE DE CHACUNE DES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

Comunauté économique régionale	États membres
Union du Maghreb arabe (UMA)	Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie
Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)	Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Zambie, Zimbabwe
Communauté des États du Sahel et du Sahara (CEN-SAD)	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, République centrafricaine, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie
Communauté d'Afrique de l'Est (EAC)	Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud, République-Unie de Tanzanie
Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)	Angola, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Tchad
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo
Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)	Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud
Communauté pour le dévelop- pement de l'Afrique australe (SADC)	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe



ANNEXE VI.

TAUX DE RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE MAIN-D'ŒUVRE, PAR TABLEAU

N° du tableau	Titre du tableau	Taux de réponse
Tableau 1 A	Population totale, main-d'œuvre totale, population totale en emploi	89%
Tableau 1 B	Population migrante, active et en emploi	63%
Tableau 2 A	Population résidente en âge de travailler	76%
Tableau 2 B	Population migrante en âge de travailler	50%
Tableau 3	Population migrante, par pays d'origine	54%
Tableau 4	Population migrante en emploi, par pays d'origine	50%
Tableau 5 A	Population totale en emploi, par activité économique	61%
Tableau 5 B	Population migrante en emploi, par activité économique	50%
Tableau 6 A	Population totale en emploi, par profession	57%
Tableau 6 B	Population migrante en emploi, par profession	41%
Tableau 7 A	Population totale en emploi, par sexe et par situation dans l'emploi	65%
Tableau 7 B	Population migrante en emploi, par sexe et par situation dans l'emploi	50%
Tableau 8	Population (totale et migrante) en emploi, par sexe et par salaire mensuel moyen	37%
Tableau 9	Flux entrants de migrants, par sexe et par pays d'origine	39%
Tableau 10	Flux entrants de migrants, par sexe et par niveau d'éducation	22%
Tableau 11	Flux entrants de migrants en emploi, par activité économique	22%
Tableau 12	Flux entrants de migrants en emploi, par profession	24%
Tableau 13	Émigrés (nationaux résidant à l'étranger), par sexe et par pays de résidence	20%
Tableau 14	Flux sortants de nationaux, par sexe et par pays de destination	20%
Tableau 15	Flux sortants de migrants, par sexe et par niveau éducatif	15%
Tableau 16	Flux sortants de nationaux en quête d'emploi, par profession	13%
Tableau 17	Envois de fonds, par pays de résidence des émigrés	28%



ANNEXE VII. TAUX DE RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE MAIN-D'ŒUVRE,

PAR PAYS

n° du tableau	1-A	1-B	2-A	2-B	က	4	2-A	2-B	P-9	8-9	7-A	7-B	œ	6	10	1	12	13	14	15	16	17
Pays																						
Algérie	54	0	0	0	0	100	0	100	0	100	0	100	29	0	0	0	100	0	0	0	0	0
Angola	14	14	14	14	22	22	14	19	14	19	14	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bénin	14	14	14	14	14	14	0	0	0	0	0	0	0	71	0	0	0	0	0	0	0	0
Botswana	88	28	28	28	14	25	28	28	30	30	26	26	7	0	0	0	0	14	14	0	0	0
Burkina Faso	62	28	43	28	25	25	34	25	0	0	36	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
Burundi	24	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	6	2	2	2	တ	6	2	2	100
Cameroun	52	28	28	28	56	26	14	14	11	11	28	28	14	0	0	0	0	0	14	14	_	54
Cabo Verde	82	82	82	82	14	14	82	82	82	82	82	82	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
République Centrafricaine	83	0	œ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tchad	88	88	100	100	100	100	100	100	100	100	82	82	0	100	100	100	100	0	0	0	0	0
Comores	100	33	100	0	100	0	100	0	100	0	100	0	7	83	0	0	0	0	0	0	0	100
Congo	34	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	14	4	14	14	14	2	0	0	14	0	14	14	0	14	14	14	14	0	0	0	0	0
Djibouti	വ	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R. D. du Congo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



n° du tableau	1-A 1-	1-B 2-A	1 2-B	က	4	2-A	2-B	6-A	6-B	7-A	7-B	∞	6	10	11	, 12	13	14	15	9	17
Pays																					
Égypte	100 (0 100	0	0	0	100	0	90	0	06	0	0	0							0	001
Guinée équatoriale	8	0 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							0	0
Érythrée	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0		0	0
Eswatini	41 2	28 28	28	17	15	28	28	39	28	37	24	28	09							0	0
Éthiopie	48 1	17 14	0	99	11	14	75	14	0	14	0	7	0							0	100
Gabon	14	14 14	14	0	Ŋ	0	0	0	0	0	0	0	0							0	0
Gambie	36	1	0	14	0	18	14	14	14	14	7	7	98							0	57
Ghana	100 10	100 100	001 (100	100	100	100	100	100	85	85	0	0							0	100
Guinée	100 2	26 100	14	51	29	87	0	100	0	100	0	9	29								100
Guinée-Bissau	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								0
Kenya	48 (0 14	0	0	0	0	100	0	0	0	0	36	0								0
Lesotho	33	2 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								0
Libéria	100 10	100 100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	0	100								0
Libye	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								0
Madagascar		0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								0
Malawi	28 (0 14		0	0	14	0	14	0	14	0	0	0								0
Mali	14 1	14 14		14	14	14	14	0	0	12	_∞	6	14								2
Mauritanie	14 1	14 14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	0	0								0
Maurice	100 2	28 17	17	14	14	14	14	14	14	14	14	20	0								0
Maroc	100 (0 100	0	0	0	0	0	0	0	100	0	0	0								0
Mozambique				0	0	10	0	0	0	0	0	0	54								0
Namibie	57 1	14 14	0	0	0	38	0	38	0	48	0	28	34								0
Niger	100 10	100 100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	0	100								0
Nigéria	100 10	100 100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100								001
Rwanda	39 (0 0	0	0	0	28	0	0	0	0	0	0	0								100
São Tomé-et- Principe	0	0 0	0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	35	0	0	0	43				0
Sénégal	14 (0 14		0	0	0	0	14	0	10	0	0	14								0
Seychelles	14 (0 14	0	0	0	14	14	14	14	10	10	0	0								0
Sierra Leone	100 (0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								001
Somalie	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								0
Afridue du Sud	100 2	28 100) 28	15	15	100	28	100	0	64	13	20	0								0
Soudan du Sud	14 1	14 14	14	0	0	14	14	14	14	14	14	0	42								0
République-Unie de Tanzanie	69	17 8	0	100	100	10	0	14	22	14	7	0	4	0	0	0		4	0	0	0
Togo	43 4	43 43	43	43	43	39	35	39	39	31	31	14	0	0			0			0	0
Tunisie	28 2	28 28	28	0	0	28	28	28	28	28	28	14	0	0						0	0
Ouganda	51 1	14 51	14	14	14	11	11	0	52	71	14	0	14	14			11	14		0	0
Zambie	71 1	19 100) 28	15	14	22	0	22	0	22	0	21	14	വ			_	_		0	001
Zimbabwe				14	0	40	0	39	0	23	10	7	0	0	0	0	22	0	0	0	57
Zimbabwe	28 1	14 28	14	14	14	28	14	28	14	14	14	0	22	0			0		0	0	0



Commission de l'Union africaine P.O. Box 3243, Roosvelt Street W21K19, Addis Ababa, Ethiopia Tél: +251 (0) 11 551 77 00

Fax: +251 (0) 11 551 78 44

www.au.int

